

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2004-2008

N° 17

Séance du mardi 27 septembre 2005, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Laurent Iff.

Trente-cinq conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Katia Babey Falce, Mme Sonia Droz Danzinelli, Mme Françoise Ducommun, M. Philippe Lager, M. Didier Leuba, Mme Ariane Pizzolon-Mathys.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal n° 13 est adopté après la modification suivante faite par **M. Daniel Musy, soc.** : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'ai cité dans mon intervention, je ne sais plus à quelle page (*ndlr : page 1118*) la ville de Roubaix en France. Ça s'écrit Roubaix et non Roubet. C'est un détail, mais je souhaite que cela soit corrigé. Merci.

M. Laurent Iff, président : Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous saluer ce soir pour notre séance du Conseil général. J'ai reçu deux lettres de démissions dans ma boîte aux lettres et non sur le bureau !

Lettre de M. Jean-Pierre Veya

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, je suis appelé à occuper au sein du Conseil communal, dès le 1er janvier 2006, le siège laissé vacant par Mme Claudine Stahli-Wolf. En prévision de cette échéance je vous informe que je démissionne du Conseil général et de la Commission financière avec effet au 1er octobre 2005.

Cette décision peut paraître un peu précipitée puisque je pourrais siéger sous votre autorité jusqu'à la fin de l'année. Malheureusement, ma nomination au Conseil d'administration de l'EHM et le temps que je dois consacrer à préparer ma succession ainsi que mon entrée en fonction à l'exécutif, ne me laisse plus la possibilité d'assumer correctement mon mandat de Conseiller général.

Je profite de l'occasion pour souligner le plaisir et l'intérêt que j'ai eu à siéger au sein de ce conseil durant presque quatorze ans. Tant au contact des conseillers généraux et communaux de tout bord, qu'à celui des membres de l'administration communale avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler, je me suis enrichi sur les plans politiques et humains, même lorsque le débat s'est durci. Cette précieuse expérience me sera très utile dans mon nouveau mandat. Je continuerai, comme par le passé, à défendre les convictions qui sont les miennes dans un esprit de dialogue et d'ouverture.

En espérant que les relations que j'aurai avec vous-même, et le Conseil que vous présidez, demeurent aussi cordiales dans la tourmente que nous traversons que lors d'épisodes plus sereins, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Lettre de M. Claude Heimo

Monsieur le Président,

A la suite de mon élection en qualité de député suppléant au Grand Conseil, je confirme ne pas pouvoir poursuivre les deux mandats de Conseiller général et de député suppléant, en plus de mon activité professionnelle.

Mon choix est fait au détriment de la commune parce que je sais que mon jeune successeur est prêt à s'engager pour sa ville, autant si ce n'est plus que j'ai pu le faire jusqu'à aujourd'hui.

Vous l'avez compris, j'ai toujours souhaité ne pas rentrer dans des schémas tout faits où le rôle de l'élu se borne à lever la main en même temps que les autres membres de son parti. Je suis à ce niveau là très certainement un très mauvais politicien puisque la stratégie n'a pas influencé mes choix. Mais j'ai tenté de défendre mes idées libérales et par conséquent mon électorat dans l'intérêt de notre communauté.

Je quitte le Conseil général avec un regret, celui que les commerçants et les entrepreneurs ne soient pas suffisamment représentés et soutenus parce qu'ils sont trop souvent oubliés dans nos réflexions. Je vous rappelle toutefois qu'ils forment une bonne partie de la dynamique de notre ville et que nous détruisons tout le tissu des petits commerces par nos décisions qui ne tiennent pas assez compte de leur existence.

Je vous quitte le cœur léger. J'ai fait honnêtement ce que j'ai pu et ce que mon parti m'a laissé défendre.

Je garde de tous un excellent souvenir et espère vous rencontrer au détour de notre ville pour vous dire combien j'ai apprécié votre collaboration à chacun sans distinction de couleur politique.

Meilleurs messages et bon vent à tous.

M. Laurent Iff, président : Cela me donne la possibilité de saluer ce soir le successeur de M. Heimo, M. Christophe Ummel, qui siège avec nous à partir de ce soir.

J'ai reçu - cette fois-ci sur mon bureau et plus dans ma boîte aux lettres - divers amendements, postulats et motions.

Amendement du Conseil communal au projet d'initiative

Péréquation intercommunale des recettes des personnes morales

3 premiers paragraphes : inchangés.

4^e paragraphe : supprimer en fin de paragraphe les mots « ... selon le principe de la péréquation financière déjà en vigueur »

Ajouter un 5^e paragraphe : « De façon à maintenir une incitation pour les communes à participer à l'effort de développement économique en offrant des conditions-cadres favorables (zones de développement, infrastructures, etc.), la clé de répartition entre les communes pourrait, outre les critères de l'actuelle péréquation financière, en particulier tenir compte du nombre d'emplois. »

Sous-amendement de M. Jean-Pierre Veya à l'amendement ci-dessus

Ajouter un 5^e paragraphe : « De façon à maintenir une incitation pour les communes à participer à l'effort de développement économique en offrant des conditions-cadres favorables (zones de développement, infrastructures, etc.), la clé de répartition entre les communes pourrait, ~~outre les critères de l'actuelle péréquation financière, en particulier tenir compte du nombre d'emplois être la suivante :~~

- *une partie pour la commune où se trouve la personne morale ;*
- *une partie selon le places de travail de chaque commune ;*
- *une partie selon la péréquation financière.*

Sous-amendement de M. Jean-Charles-Legrif

4^e paragraphe : entre toutes les communes du canton, selon la clé de répartition suivante :

- 1/3 en faveur de la commune où se trouve la personne morale (Jusqu'à ce jour c'était l'intégralité, soit le 100% des impôts communaux qui revenaient à cette commune)
- 1/3 selon les places de travail de chaque commune
- 1/3 selon la péréquation financière.

Postulat de M. Fabien Fivaz lié au rapport relatif à la Patinoire des Mèlèzes

En matière d'énergies renouvelables, l'utilisation de l'énergie solaire pour produire de l'eau chaude sanitaire, ou plus généralement pour produire de l'eau chaude, par exemple pour la piscine dans le cas du rapport, permet de faire des économies d'ordre énergétique et financier.

D'une part, avec environ 1700 heures d'ensoleillement annuel, la ville de La Chaux-de-Fonds se prête bien à l'utilisation de panneaux solaires thermiques. D'autre part, selon nous, les collectivités publiques doivent montrer l'exemple en matière d'économie d'énergie et de promotion des énergies renouvelables.

Le Conseil communal est donc prié d'étudier la possibilité de systématiquement prendre en considération l'intégration de panneaux solaires thermiques lors de la rénovation ou la construction de bâtiments communaux.

Amendement du groupe libéral au rapport relatif à la Patinoire

Art. 1 : un crédit de 1'900'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement des installations techniques de la Patinoire des Mélèzes.

Art. 2 : la subvention perçue viendra en déduction du présent crédit.

Art. 2 à 4 deviennent art. 3 à 5.

Motion de M. Laurent Iff

Incitons de nouveaux contribuables à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds a incontestablement un problème d'image vis-à-vis de sa fiscalité. On ne parle de notre ville au niveau suisse et dans les médias que lorsqu'il neige ou qu'une hausse d'impôts est annoncée. Depuis des années, l'étiquette d'enfer fiscal est attachée à notre cité, ce qui n'incite que peu de nouveaux contribuables à venir s'établir dans nos montagnes. Cela est fort regrettable, d'autant plus que les personnes qui s'établissent à La Chaux-de-Fonds sont enchantées de leur cadre de vie et se disent prêtes à y rester pour de nombreuses années.

Pour inciter de nouveaux contribuables à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds, le groupe Libéral-PPN propose d'aligner les montants d'impôts communaux qui seraient perçus durant les deux premières années d'établissement à La Chaux-de-Fonds sur ceux qui auraient dû être payés par ces contribuables s'ils n'avaient pas déménagé. Il va sans dire que cette réduction ne pourrait être offerte qu'une seule fois pour chaque contribuable. Une fois cette différence gommée, nous espérons que ces nouveaux habitants resteront fidèles à notre ville pour de nombreuses années.

L'amélioration de la situation financière de notre ville doit également passer par la recherche de nouvelles ressources et par conséquent par l'augmentation du nombre de contribuables chaux-de-fonniers. Le groupe Libéral-PPN estime que cette mesure incitative permettrait d'atteindre cet objectif.

Le groupe Libéral-PPN demande par conséquent au Conseil communal d'étudier les possibilités de mettre en place un système incitatif tel que nous l'avons décrit ci-dessus pour faciliter l'établissement de nouveaux contribuables à La Chaux-de-Fonds.

M. Laurent Iff, président: Avant de pouvoir débiter notre ordre du jour proprement dit, nous devons encore prendre acte du PV n° 13. Est-ce qu'il appelle une quelconque remarque ? M. Musy. (*ndlr : voir texte en début de PV.*)

D'accord. Je pense que la secrétaire en a pris bonne note ! RIRES. Merci. D'autres remarques ? Si ce n'est pas le cas, je considère que moyennant cette modification d'orthographe, nous acceptons ce PV n° 13.

Nous pouvons donc entamer notre ordre du jour, avec le point 1. Nous avons des élections.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

17^e séance du Conseil général du mardi 27 septembre 2005

à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

1. Election
 - a) de 4 membres du Parti socialiste à la Commission de sécurité publique
 - b) d'un membre à la Commission financière en remplacement de Mme Pierrette Ummel (L/PPN), démissionnaire
 - c) d'un membre à la Commission scolaire en remplacement de M. Claude Ruffieux (POP), démissionnaire
2. Interpellation urgente de Mme Fabienne Girardin et consorts déposée le 29 août 2005 « *La suppression du service commercial des ex-SI met en péril les manifestations culturelles* »
3. Rapport du Conseil communal du 14 septembre 2005 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 2'100'000.- TTC relative au remplacement des installations techniques de la Patinoire des Mélèzes
4. Motion de M. Pierre-Alain Borel et consorts déposée le 28 juin 2004 « *Pour la création de commissions intercommunales* »
5. Motion de MM. Philippe Laeng, Laurent Iff et consorts déposée le 26 octobre 2004 invitant le Conseil communal à entreprendre une étude concernant le déneigement (+ amendement)
6. Projet de résolution interpartis déposé le 23 novembre 2004 exprimant la volonté du Conseil général de manifester publiquement son soutien à toute démarche de promotion de l'œuvre de Le Corbusier, notamment pour que la Maison-Blanche figure au patrimoine mondial de l'UNESCO
7. Motion de M. Serge Vuilleumier et consorts déposée le 23 novembre 2004 « *Journée Portes ouvertes* »
8. Projet d'initiative de M. Jean-Pierre Veya et consorts déposé le 2 février 2005 « *Péréquation intercommunale des recettes des personnes morales* »

9. Projet de résolution de Mme Pascale Gazareth, MM. Philippe Lagger, Daniel Musy et consorts déposé le 23 février 2005 « *Pas d'ACGS à La Chaux-de-Fonds !* »
10. Motion de M. Laurent Iff et consorts déposée le 23 février 2005 « *Stoppons la fermeture des petits commerces en ville* »
11. Motion de M. Philippe Lagger et consorts déposée le 28 avril 2005 « *Ver(t)s les 30 kilomètres à l'heure* »
12. Motion de MM. Marc-André Nardin, Laurent Iff et consorts déposée le 28 avril 2005 priant le Conseil communal d'établir une statistique de l'évolution des effectifs des services communaux
13. Motion de M. René Curty et consorts déposée le 29 août 2005 « *Déplacements et qualité de vie dans notre ville* »

CONSEIL COMMUNAL

Elections dans les commissions

- Commission de sécurité publique : Daniel Musy, Jean-Marc Feller, André Sandoz et Loris Junod (PS)
- Commission financière : M. Pierre-André Monnard (L/PPN)

La désignation d'un membre du POP à la Commission scolaire est reportée.

Interpellation de Mme Fabienne Girardin

La suppression prochaine du service commercial des Ex-SI met en péril les manifestations culturelles

La suppression prochaine du service commercial de SIM met en évidence les effets des privatisations et des restructurations liées à la course au profit.

Le POP demande donc des éclaircissements.

Cette suppression a été décidée par qui et comment ?

L'assemblée des actionnaires a-t-elle été consultée ? Cette suppression est-elle inéluctable et ne peut-on faire autrement ?

Si ce service est supprimé qu'advient-il des employés ?

Un plan social est-il prévu pour celles et ceux qui n'auront plus leur place au sein de SIM? Quel en est la teneur ? Est-ce que les syndicats ont été informés ?

On le sait et nous le verrons encore cette fin de semaine, les employés de ce service sont mis à contribution lors de manifestations culturelles ou autres. Par exemple, La Braderie, La Plage des 6 Pompes ou la Fête de Mai, pour n'en citer que quelques unes. Quelles seront à l'avenir les conséquences de la suppression de ce service ?

Le Conseil communal peut-il nous garantir que les prestations fournies jusqu'à maintenant seront maintenues sans mettre en péril la pérennité de ces diverses manifestations qui avaient recours au service industriel ?

La qualité et le coût de ces prestations, si d'aventure elles devaient être fournies par des privés, n'auront-elles pas des incidences sur ces manifestations ? L'offre de ces prestations était une forme de soutien indirect à ces manifestations, qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Le POP s'alarme des effets dus à une transformation d'un service public en une SA. La rentabilité qui est recherchée à tout prix n'hésite pas à dilapider des richesses irremplaçables pour la ville. Dans ce cas précis, il s'agit d'une perte nette de compétences et de savoir-faire mis au service de la population qui disparaîtront avec les 12,8 postes supprimés, dont 4 d'apprentis.

Et pour terminer, comment comprendre que le Conseil général n'a pas été tenu au courant de ce qui se passe et que les membres de ce même Conseil ont été informés par la presse ?

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. En préambule, je tiens à faire remarquer que l'interpellation contient un certain nombre d'affirmations qui sont erronées et il y a un certain nombre de questions auxquelles je vais répondre.

Les installations électriques intérieures, parce que c'est de cela dont il s'agit et non pas du service commercial, ont été supprimées par la Ville du Locle avant la fusion des Services industriels. SIM SA est une société de droit privé, détenue par des collectivités publiques, selon l'art. 762 du code des obligations. Dans le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général du 4 septembre 2003, il est indiqué que : "Les installations intérieures électricité ne concernent que La Chaux-de-Fonds. Pour Le Locle cela posait un problème, car cette ville ne voulait pas, en tant qu'actionnaire de SIM SA, participer au risque lié à ce secteur." Un montant de Frs 812'082.- a été transféré dans le bilan de SIM au titre de provision pour ce risque à futur. Dans la convention d'actionnaires (entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds), il est précisé que "le risque est couvert entièrement par la commune de La Chaux-de-Fonds. Dans le cas où le montant provisionné devait se révéler insuffisant, la commune de La Chaux-de-Fonds s'engage à assumer entièrement le risque supplémentaire non couvert par ladite provision." Depuis 1998, les résultats des installations électriques intérieures sont en constant déficit. Depuis cette date et jusqu'en 2003, le déficit cumulé s'élève à Frs 1'500'000.-. En mai 2003, la direction des Services industriels avait demandé à la fiduciaire Ernst & Young d'analyser la situation de ce secteur et de proposer des améliorations afin de mieux positionner ses activités. Les conclusions du rapport de la fiduciaire précisaient qu'avec la structure actuelle, l'activité n'était pas viable. Trois solutions étaient proposées :

Premièrement, les installations électriques intérieures restent dans la structure actuelle de SIM SA, mais avec pour condition un soutien de l'actionnaire Ville de La Chaux-de-Fonds. La réponse donnée par les juristes est simple : SIM SA dispose d'une personnalité juridique propre et la Ville de La Chaux-de-Fonds, bien qu'en partie propriétaire, doit appliquer à l'égard des installations intérieures la loi sur les marchés publics. En conclusion, un soutien inconditionnel n'est juridiquement pas simple, mais de plus illégal. En plus, il aurait coûté Frs 300'000.- à la Ville chaque année, parce que Frs 300'000.- est le déficit prévisible des installations électriques intérieures dans l'état de la situation en 2005.

Deuxièmement, les installations électriques intérieures sont rendues indépendantes. Sortir l'activité des installations électriques intérieures de la distribution selon les règles et l'esprit du rapport du Conseil communal au Conseil général validé par ce dernier en mai 2002 ne répond pas non plus aux recommandations de la fiduciaire. Et la société n'aurait pas été viable, puisque faisant Frs 300'000.- de déficit annuel.

Troisième solution, suppression des installations électriques intérieures. C'est ce qui a été fait. Plusieurs facteurs militent en faveur de cette suppression. Il n'est plus possible de sponsoriser une activité déficitaire par une autre activité (la distribution) et la provision des Frs 812'000.- constituée pour couvrir les déficits de ce Service lui permet la poursuite de ses activités jusqu'à fin 2005. L'idée était aussi de conserver une partie de cette réserve pour mettre en place un plan social. Donc la date butoir de décembre 2005 était évidente, parce qu'il fallait se garder une réserve pour pouvoir subventionner un plan social éventuel. La suppression de ce Service est de la compétence du Conseil d'administration de SIM SA, car le personnel et le Service font partie intégrante de la société. Aussi, en accord avec le Conseil communal, puisque la Ville est impliquée par le financement du déficit (selon la convention

d'actionnaires) le Conseil d'administration a décidé le 23 août 2005 la suppression de cette activité, ceci pour fin 2005. L'assemblée des actionnaires sera évidemment informée. 12,8 postes de travail sont concernés par cette décision. Il est proposé au personnel les postes suivants : 7,8 postes par SIM SA (ce sont des postes qui étaient budgetés, donc il n'y a pas eu de création de postes supplémentaires), 4 apprentis remplacés avec l'aide de l'ACNIE (l'association cantonale neuchâteloise des industries de l'électricité) et 1 poste par la STEP. La commission du personnel de SIM SA a été informée de la décision de cessation d'activité le 28 juin 2005; le président de ladite commission était chargé d'avertir le syndicat. L'ensemble du personnel des installations électriques a été informé lors de plusieurs séances. Les postes partiels et les apprentis ont été transférés en août 2005. A fin août, les licenciements avec effet au 31 décembre 2005 ont été envoyés, avec remise des postes à repourvoir. Chaque personne licenciée a reçu la liste des postes à repourvoir et, selon sa décision, pouvait postuler ou non. A relever que les postes à repourvoir figurent au budget et ne viendront pas alourdir les charges de SIM.

Plan social prévu : Si pour de justes motifs, une personne des installations électriques ne trouve pas une place de travail à l'intérieur de SIM ou dans le Service de la commune : la STEP. A dater de la cessation contractuelle de travail, paiement au maximum de six mois de salaire. Durant six mois au maximum, mesures d'accompagnement par un bureau spécialisé mandaté par SIM SA. Si l'employé trouve une nouvelle place de travail avant la fin du contrat, possibilité d'être libéré immédiatement et, si nécessaire, compensation du manco salarial durant six mois au maximum. Si un employé trouve une nouvelle place durant la période de soutien et d'accompagnement de six mois, compensation du manco salarial jusqu'à la fin de cette période. Ce plan social n'a pu être mis en place que parce que nous avons gardé une réserve pour pouvoir le subventionner.

Manifestations culturelles ou autres : SIM SA continuera à poser et déposer les décorations de Noël par le biais du réseau électrique, ceci sans frais supplémentaires pour la Ville. SIM SA a pris contact avec l'association AIED (association des indépendants électriques et dépanneurs) pour les informer de la situation. Si cette dernière donne son accord, les discussions sont en bonne voie, les organisateurs de manifestations pourront s'adresser soit à l'association, soit directement à un installateur électricien de la place. Le coût ne sera pas plus élevé qu'avec SIM. Il sera très certainement inférieur, puisque les coûts de SIM étaient plus élevés que les coûts des entreprises privées. Au Locle, il y a longtemps que cela se passe ainsi et cela ne pose pas de problème majeur; c'est une question d'information et d'habitude selon un représentant de la Ville du Locle. A relever que pour les manifestations, SIM a toujours facturé ses prestations. Les demandes de gratuité étaient du ressort du Conseil communal et à la charge de la Ville. Cela ne changera pas, à moins que la Ville décide de modifier les conditions de gratuité et les subventions. Par contre, SIM fait, et continuera à faire du sponsoring pour soutenir les manifestations locales.

Je crois donc avoir répondu à toutes les questions et avoir remis en place certaines affirmations. Il y en a une dont je voulais quand même encore parler, c'est la course aux profits. SIM SA ne fait pas une course aux profits, mais fait une course contre les coûts, parce que plus les coûts baisseront, plus le prix des énergies à la population des Montagnes neuchâteloises sera diminué. Donc la course aux profits,

non, mais la course contre les coûts, oui. M. le président, Mesdames, Messieurs, je crois avoir répondu aux questions et interrogations de l'interpellation.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'interpellatrice est-elle satisfaite ?

Mme Fabienne Montandon, soc. : Partiellement.

M. Laurent Iff, président : Merci. Normalement, c'est oui ou non ! RIRES. Bien, nous pouvons donc passer au point 3 de l'ordre du jour. M. Rohrbach.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de CHF 2'100'000.- TTC relative au remplacement des installations techniques de la Patinoire des Mélèzes

(du 14 septembre 2005)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Historique

La patinoire des Mélèzes a été inaugurée en décembre 1953. Depuis cette date elle a subi de nombreuses transformations, à savoir :

- couverture en 1969
- construction d'une deuxième piste et agrandissement du restaurant en 1987
- réaménagement et amélioration des infrastructures lors de la montée du HCC en LNA en 1996.

Nous pouvons prétendre posséder aujourd'hui des installations tout à fait adéquates pour évoluer en ligue nationale de hockey, organiser des championnats de patinage artistique et accueillir le public patineur dans de bonnes conditions. Les bâtiments ne sont peut-être pas très esthétiques mais très fonctionnels.

Bases de l'installation

La centrale frigorifique à l'ammoniaque a été installée en 1953.

La piste de glace de la halle était une piste extérieure jusqu'en 1969 et a été couverte par la suite.

La piste couverte fonctionne du 1^{er} juillet au 30 avril.

En 1987, l'installation a été agrandie avec une nouvelle piste extérieure ainsi qu'une nouvelle utilisation de la chaleur rejetée. Un compresseur de pompe à chaleur (PAC) a été installé afin d'améliorer l'utilisation de la chaleur rejetée.

La piste extérieure fonctionne de début octobre à mi-mars.

Installations frigorifiques

Le refroidissement des deux pistes de glace est obtenu au moyen d'une installation à évaporation directe d'ammoniaque. Le contenu d'ammoniaque de l'installation est d'environ 7000 kg. La chaleur évacuée est dissipée comme suit :

En première priorité cette chaleur est utilisée par le centre sportif. Les consommateurs de chaleur suivants y sont raccordés :

- les bassins de natation
- la fosse à glace (utilisée pour fondre la glace prélevée lors du passage de la machine)
- le préchauffage de l'eau chaude sanitaire
- le chauffage du bâtiment via l'accumulateur de chauffage

Principes de fonctionnement de l'ancienne installation (selon plan annexe No 1 Situation existante)

Les possibilités techniques de l'installation sont multifonctionnelles et se différencient suivant le fonctionnement saisonnier.

Production de glace activée (1^{er} juillet-30 avril)

Pendant la saison de production de glace, les quatre compresseurs frigorifiques tournent en fonction du besoin des pistes de glace. La chaleur rejetée est distribuée comme précisé ci-dessus.

Un compresseur de pompe à chaleur a été installé en 1987 comme 5^{ème} compresseur, selon plan No 1 Situation existante (Compr. 5 L. 2 T.). Il s'enclenche respectivement se déclenche par la commande du réservoir en fonction du besoin en chauffage.

Production de glace désactivée (1^{er} mai-30 juin)

En fonctionnement « production de glace désactivée » la chaleur est nécessaire au chauffage des bassins de natation.

La chaleur pour ces bassins est produite pendant que l'un des 4 compresseurs frigorifiques fonctionne en pompe à chaleur. La source de chaleur est produite soit par la piste extérieure (si la température extérieure est trop basse), soit par

l'eau de ville au moyen d'un circuit intermédiaire et d'un évaporateur monté dans le séparateur de la halle.

Concept d'assainissement

L'étude du concept a été réalisée sur la base des faits ci-après.

- Le 1er mars 2002, un rapport d'état (no. 02 211B02) a été établi mentionnant les mesures d'assainissement nécessaires de l'installation.
- En raison de la quantité d'ammoniaque contenue dans l'installation, celle-ci est soumise à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Le rapport OPAM sera adapté en fonction des nouvelles installations.
- L'installation construite en 1953 et agrandie en 1988 est en bon état pour son âge, à part la commande et les compresseurs. Ceci est à attribuer spécialement à la gestion du service et aux entretiens périodiques de l'installation. Le concept d'installation avec l'intégration de l'utilisation de la chaleur perdue a été très bien choisi en fonction des composants à disposition en 1988. Il s'écarte très peu d'une installation qui utiliserait des composants actuellement disponibles sur le marché. La production de froid avec des compresseurs utilisant l'ammoniaque est une technique bien maîtrisée et sûre.

Au niveau économique, l'installation offre la meilleure solution car elle fonctionne avec évaporation directe d'ammoniaque. Pour cette raison, nous souhaitons maintenir ce système.

L'approvisionnement en pièces de rechange est d'année en année plus difficile car les composants de commande et de compresseurs ne sont plus fabriqués. Ceci nous a contraints ces dernières années à devoir assumer d'importants frais de service d'entretien (de CHF 30'000 à 45'000.- pour une grande révision).

Travaux préparatoires à exécuter

Soucieux de réaliser ces travaux au meilleur coût, l'intendance des bâtiments a sollicité un bureau d'ingénieurs pour une offre de prestations concernant la mise en soumission, la coordination et la direction des travaux.

Les composants de l'installation suivants seront remplacés respectivement nouvellement installés :

Installation frigorifique

Démontage des vieux compresseurs

Fourniture et montage des nouvelles unités compresseurs

Nouvelle piste (tuyauterie, dalle et installation de bandes)

Démontage de la vieille régulation de l'installation

Fourniture et montage de la nouvelle régulation de l'installation

Système de gestion de l'installation
Remplacement des composants d'installation à risque
Marquage en cas d'accident
Entraînement d'une alerte avec le service d'intervention (pompiers, etc.)

Ventilation

Adaptation de la ventilation salle des machines
Ventilation du collecteur dans la patinoire couverte
Démontage de la vieille régulation de l'installation
Fourniture et montage de la nouvelle régulation d'installation

Chauffage

Travaux d'adaptation sur la nouvelle installation

Mesures constructives

Ouverture dans la salle des machines pour l'évacuation et l'acheminement des composants de l'installation
Adaptation, resp. démontage des socles anciens des machines
Percement pour l'installation de ventilation
Adaptation pour le local armoires de commande électrique
Percement et pose d'une nouvelle porte pour le nouveau local de commande
Travaux d'étanchéité de la salle des machines
Peinture du sol de la salle des machines
Peinture des parois
Peinture des conduites froides non isolées

Principe de fonctionnement de la nouvelle installation (selon plan No 2 Nouvelle situation)

Les possibilités techniques de l'installation sont multifonctionnelles et se différencient suivant le fonctionnement saisonnier.

Production de glace activée (1er juillet - 30 avril)

Pendant la saison de production de glace, les 2 nouveaux compresseurs frigorifiques fonctionnent selon les besoins des pistes de glace.

La chaleur rejetée sera nouvellement dissipée comme suit :

Comme 1^{ère} priorité, la chaleur rejetée sera utilisée dans le centre sportif même. La chaleur rejetée sera produite à un haut niveau de température (+50 / +60°C) par le nouvel étage de pompe à chaleur (PAC).

Les consommateurs de chaleur de la récupération de chaleur (RC) suivants sont raccordés :

Haut niveau de température des compresseurs :

- Préchauffage de l'eau chaude sanitaire
- Chauffage du bâtiment via le réservoir de chauffage

Bas niveau de température des compresseurs :

- Bassins de la piscine
- Fosse à neige de la machine à glace

Un compresseur de PAC est installé comme 3ème compresseur, qui selon les besoins de chauffage s'enclenche, respectivement se déclenche via la régulation du réservoir.

Production de glace désactivée (1er mai jusqu'au 30 juin)

Lorsque la production de glace est désactivée, de la chaleur est nécessaire au chauffage des bassins de la piscine.

Cette chaleur pour les bassins est produite lorsqu'un des deux compresseurs frigorifiques fonctionne en PAC. La source de chaleur provient soit de la tuyauterie de piste extérieure ou, si la température extérieure est trop basse, par l'eau de ville au moyen d'un circuit intermédiaire et de l'évaporateur installé dans le séparateur de la piste couverte.

Coûts

La réfection complète se décompose de la manière suivante (selon chiffre 2, page 4):

Vidange de l'ammoniaque, démontage des composants actuels, nouveaux compresseurs, raccordements aux installations chauffage, sanitaire et électricité, pose de nouvelles régulations, mise en service, formation, etc.	CHF	1'015'000.-
Fourniture et pose de nouvelles bandes sur le pourtour de la patinoire (selon chiffre 2.3.)	CHF	94'000.-
Pose de verre sécurisé sur les côté derrière les buts. Ht 160 cm (protection du public)	CHF	52'000.-
Idem sur les bandes latérales, mais sur ht. de 80 cm (protection du public)	CHF	29'000.-
Fourniture et pose d'une loge de chronométrage	CHF	26'500.-
Protection publicité bandes (afin de ne pas refaire la peinture chaque année)	CHF	30'000.-

Façon d'un seuil spécial liaison entre les 2 patinoires	CHF	3'500.-
Façon d'une dalle BA sur celle existante, y compris tous les travaux que nécessitent la distribution du froid (21 km de tuyauterie posés dans la dalle)	CHF	390'000.-
Pose dans la dalle de la tuyauterie acier, y compris soudures et fourniture	CHF	190'000.-
Nouvelle ventilation du local de production du froid et pourtour de la piste	CHF	65'000.-
Adaptation du chauffage + échangeur	CHF	5'000.-
Adaptation du sanitaire	CHF	5'000.-
Divers travaux de génie-civil pour socles, démontage et remontage de murs afin de permettre de rentrer les compresseurs, etc.	CHF	50'000.-
Honoraires pour ingénieur froid et ventilation	CHF	55'000.-
Honoraires pour planification	CHF	20'000.-
Divers et imprévus	CHF	70'000.-
TOTAL TVA INCLUSE	CHF	2'100'000.-

Planning

Ces importants travaux devraient impérativement être exécutés entre fin avril 2006 et fin juillet 2006. D'après les maisons spécialisées dans ce genre de travaux et leurs expériences antérieures, cette planification est parfaitement réalisable, si l'ensemble des intervenants se conforme aux délais et que la coordination du chantier est très bien préparée assez à l'avance. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce rapport à cette période, ce qui nous permettra de procéder aux adjudications et commandes dans des délais permettant le respect de ce calendrier. Des contrats spécifiant les délais seront passés avec les futurs adjudicataires.

Exploitation de la Piscine-Patinoire

L'exploitation de la piscine pourra se faire normalement dès la mi-mai 2006. En effet, un système de chauffage de l'eau des bassins sera mis en place de manière provisoire pendant la durée des travaux. Cette prestation est comprise dans le devis d'installation des nouveaux compresseurs, de même que l'entretien pour la saison 2005/2006. La consommation énergétique ne sera pas plus élevée que ces dernières années, celle-ci étant compensée par le non-fonctionnement des compresseurs durant cette période.

En ce qui concerne la patinoire, la mise en froid de la nouvelle dalle interviendra à mi-juillet et l'exploitation de la halle de glace avant la mi-août 2006.

Comme vous pouvez le constater, ces importants travaux ne perturberont pas trop l'exploitation. Toutefois, nous avons malheureusement dû prévoir le déplacement de la Street-hockey Cup 2006 à la patinoire du Locle. Il est en effet impossible de respecter les temps de séchage de la dalle et accueillir une manifestation de cette envergure.

Finances

L'investissement fera l'objet d'un amortissement au taux de 4 %. Les frais de fonctionnement annuels seront augmentés de CHF 84'000.- et leur amortissement durera 25 ans.

Les montants des subventions demandées seront portés en déduction du montant des travaux.

Ressources humaines

Pas de modification, le même nombre d'employés est requis pour les deux installations et ce durant toute l'année.

Rapprochement et collaboration avec Le Locle

Du fait des travaux, nous avons dû contacter la Ville du Locle afin de pouvoir organiser à nouveau la Street-hockey Cup. D'autre part, un rapprochement est également en cours pour les équipes juniors de hockey. Nous pensons que nos installations entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont parfaitement complémentaires et nous poursuivrons ces rapprochements au-delà des travaux.

Sécurité et développement durable

Avec cet assainissement, le risque d'un accident ou d'une fuite d'ammoniaque est réduit au minimum. La multifonctionnalité de l'installation est conservée. Le local de la production de froid sera étanche et les installations seront arrêtées en cas de fuite.

Après cette transformation, l'installation et la technique de sécurité seront conformes selon l'ordonnance de l'OPAM.

Sur le plan énergétique, de plus hautes températures d'eau de chauffage seront produites avec une consommation en énergie électrique plus faible qu'actuellement ce qui se traduit par des économies du coût d'exploitation.

Economies annuelles attendues :

consommation électrique: env. -5 à - 10 %, soit env. 16'000.-
consommation chauffage: env. -10 à - 15 %

Comparaison des puissances de l'ancienne et de la nouvelle installation frigorifique

	Ancienne inst.	Nouvelle inst.
Type de compresseurs	Compr. rotatif	Compr. à vis
Puissance frigo. totale installée	env. 1'375 kW	env. 1'462 kW
Nombre de compresseurs frigo.	5	3
Puissance nominale moteurs totale	env. 511 kW	457 kW
Etage puissance calorifique	env. 200 kW	env. 350 – 400 kW
Situation existante (plan No 1) : max. + 48 °C eau chaude		
Nouvelle situation (plan No 2): max. +65 °C eau chaude		

Conclusions

Les installations frigorifiques et techniques de la Patinoire des Mélèzes qui datent de 1953 ont rempli leur mission durant plus de cinquante ans. Nous pouvons affirmer qu'il n'existe plus une seule patinoire en Suisse dont les installations ont eu une durée de vie aussi longue. Les graves problèmes dus au vieillissement des compresseurs, moteurs et tuyauterie de la dalle (21 km de tuyaux) nous ont été épargnés jusqu'ici.

Il nous paraît dès lors très raisonnable d'entreprendre les travaux d'assainissement décrits ci-dessus avant d'être condamnés à devoir fermer la patinoire d'urgence dans le courant de la saison, comme cela s'était produit à Porrentruy ou à St-Moritz l'année dernière.

Nous souhaitons que les nouvelles installations aient une durée de vie aussi longue que les anciennes.

Ces travaux figurent dans les crédits à solliciter au budget 2005 pour un montant de 1,9 million. L'établissement précis du dossier a permis qu'il figure à la planification financière 2004-2008 pour le montant qui vous est demandé aujourd'hui.

Le présent rapport a été soumis à la Commission des sports qui l'a accepté en date du 15 août 2005.

Au vu des éléments développés ci-dessus, nous vous remercions. Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir accepter l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Didier Berberat

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GÉNÉRAL

vu le rapport du Conseil communal du 14 septembre 2005
vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964

sur proposition du Conseil communal

arrête

Article premier.- Un crédit de CHF 2'100'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement des installations techniques de la Patinoire des Mèlèzes.

Article 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 4 %.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:
Laurent Iff

La Secrétaire:
Ariane Pizzolon-Mathys

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous est présenté est très précis et complet. Les phases et le planning des travaux nous sont très bien expliqués. Toutefois, quelques questions et propositions ont été faites lors de la préparation de notre groupe.

Quel est le bureau d'ingénieurs qui a été mandaté pour ce travail ? A-t-on envisagé de mettre des automates pour les entrées, comme cela se fait dans d'autres piscines et patinoires, ceci afin de diminuer les coûts d'exploitation ? Une question revient souvent : De combien s'élèvent les subventions demandées ? De qui et à quelle échéance avons-nous la possibilité de les toucher ?

Notre groupe accepte donc d'entrer en matière et souhaite que l'on puisse effectuer les travaux nécessaires comme agendé. Toutefois, nous demandons une modification de l'article premier, que l'on supprime le montant de Frs 2'100'000.- et qu'il soit remplacé par la somme de Frs 1'900'000.- comme le prévoit le programme de planification. De plus, dans le rapport, il manque à notre avis un article concernant la subvention obtenue. En effet, celle-ci doit venir en déduction du crédit sollicité.

Notre groupe accepte donc le rapport et souhaite que l'amendement soit accepté car c'est un effort raisonnable qui ne remet pas en cause le déroulement des travaux. Merci.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Les Verts accepteront le rapport, mais il suscite cependant quelques questions et commentaires de notre part.

Sept tonnes d'ammoniaque réparties dans 21 kilomètres de tuyauterie risquant potentiellement de fuir un jour, c'est beaucoup et dangereux. Le remplacement des installations techniques, vieilles de cinquante-deux ans, nous paraît donc indispensable. Le complexe sportif de la piscine / patinoire est important pour notre population. Plus de 40'000 visiteurs pour la patinoire et 165'000 pour la piscine en 2004. Important pour la population, en particulier pour la jeunesse, j'y reviendrai.

Les Verts notent la relative mauvaise qualité du rapport : très technique mais peu explicatif. Une partie des coûts budgétés ne sont pas expliqués. Pourquoi protéger les bandes publicitaires ? Et surtout pourquoi le faire aux frais de la Ville ? Et pourquoi changer la loge de chronométrage ? Un autre exemple en page 7, sous "Finances", on nous parle de subventions demandées. Nous aimerions savoir à qui elles ont été demandées ? Et pour quels montants ?

Toutefois, les Verts saluent l'effort en matière d'économie d'énergie, qui est substantielle. Nous regrettons cependant qu'au vu de la surface du toit du bâtiment, une solution de panneaux solaires thermiques comme appoint autant pour le chauffage de l'eau sanitaire que l'eau des bassins n'ait pas été envisagée. Nous souhaiterions qu'un tel rapport soit également présenté à la commission des énergies.

Au niveau du budget, les Verts se demandent si la planification n'aurait pas pu être effectuée à l'interne; les compétences au sein de l'administration ne sont-elles pas suffisantes ?

En ce qui concerne les "divers et imprévus", Frs 70'000.-, c'est "seulement" 3% du budget total et c'est raisonnable, mais les Verts demandent que le Conseil communal s'engage à utiliser ce montant uniquement pour les travaux planifiés.

Finalement, les Verts profitent de ce rapport pour demander que des efforts soient fournis pour améliorer l'accès à la piste intérieure aux écoles et à la population. Nous demandons une harmonisation des horaires avec ceux des écoles et un rééquilibrage des plages horaires entre les pros du HCC et les écoliers, en faveur de ces derniers, bien évidemment. Merci.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical tient en premier lieu à remercier nos prédécesseurs qui ont eu le culot de construire une patinoire artificielle en notre ville. Autres temps, autres mœurs, mais aussi autres disponibilités financières. Aujourd'hui, nous nous trouvons devant une demande de crédit de plus de 2 millions, alors que nos finances sont au plus mal. Devons-nous refuser ces nouveaux aménagements ? Le groupe radical est d'avis que cet investissement est important pour notre ville et ceci aussi en raison du grand nombre d'habitants qui utilisent les installations de la piscine et de la patinoire. Il est évident que d'autres dossiers peuvent être mis en suspens, tels que l'aménagement du Crêt-du-Loche, où il n'y a vraiment pas urgence. Mais la patinoire est pour notre ville un élément sportif incontournable. L'équipe locale évoluant en ligue nationale B et récoltant bon nombre de résultats mérite, ainsi que tous les autres utilisateurs, que ces installations soient enfin modernisées. La meilleure image pour La Chaux-de-Fonds, c'est aussi notre équipe de hockey sur glace, et il est à rappeler qu'à l'époque, nous étions connus loin à la ronde par notre équipe et souvent que par elle.

Vous l'avez compris le groupe radical acceptera ce rapport et espère que nous aurons encore l'occasion de sautiller. Merci.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames et Messieurs, M. le président. Il serait simple de refuser ce rapport et de prétendre ainsi prendre acte de la volonté populaire exprimée ce week-end. Simple de reporter la responsabilité de ne rien faire sur les 76% de votants et de votantes qui ont refusé le rééquilibrage fiscal, et de se plaindre de cette décision le jour où notre vieille et fidèle installation frigorifique rendra l'âme dans un grand nuage d'ammoniaque. Et tant pis alors si cela se produit un soir de match ou un beau dimanche d'affluence, trois victimes sur quatre l'auront bien cherché !

Non Mesdames et Messieurs, le POP ne tiendra pas un tel discours. Car il sait que l'opinion qui s'est exprimée ce week-end est aussi celle d'une classe populaire qui a vu sa situation financière se péjorer de manière critique ces dernières années et qui nous invite à trouver d'autres solutions pour faire vivre cette ville que de lui demander à elle un effort supplémentaire.

Faire vivre cette ville, et non la transformer en désert planté de ruines comme une vieille patinoire fermée pour cause de vétusté. Le POP a toujours défendu cette volonté de faire vivre cette ville, et c'est pour cela qu'il s'est opposé aux baisses fiscales ces dernières années. Des baisses dont on voit ici très bien à quel point elles étaient irréalistes et irresponsables. En effet, voici plusieurs années déjà que le besoin de refaire ces installations frigorifiques nous a été signalé en sous-commission financière. Mais quand les comptes se sont présentés avec un heureux bénéfice, le Conseil communal et une majorité de ce Conseil ont préféré baisser les impôts plutôt que d'engager ces travaux, comme d'autres travaux de maintenance des

infrastructures communales. Nous voici donc à devoir affronter ces travaux dans un contexte financier autrement difficile. Ceux-ci sont devenus indispensables, malgré les soins attentifs et compétents du personnel en charge de l'entretien de ces installations, à qui nous devons leur extraordinaire longévité et que le POP tient à remercier ici. Ils donnent en plus l'occasion de quelques améliorations tant écologiques qu'économiques bienvenues et de l'adaptation à certaines normes de sécurité comme c'est le cas pour la cage du chronométrage.

De manière plus détaillée, le POP doute surtout du besoin de poser un revêtement de protection pour les publicités - celles-ci peuvent être amenées à changer régulièrement et leur entretien relève-t-il vraiment des tâches communales ? - ainsi que du montant prévu pour les divers et imprévus. Il attendra les réponses du Conseil communal pour clarifier sa position à ce propos.

Il demande aussi au Conseil communal de nous rappeler les règles concernant la mention des sommes consacrées aux intérêts des emprunts lors d'investissements comme celui qui nous est soumis ce soir. La vision du coût total n'est pas toujours évidente nous semble-t-il.

Toujours au chapitre financier, le Conseil communal peut-il nous indiquer quelles subventions peuvent être espérées, de qui et pour quels montants environ ? De même, à combien se montent les économies annuelles potentielles en matière de chauffage (seul le pourcentage est indiqué dans le rapport) ?

En conclusion, le POP acceptera l'arrêté - même si celui-ci ne fait pas mention des éventuelles subventions à recevoir (nous voyons ça à l'amendement du groupe libéral), et ce par sens des responsabilités envers la population et parce qu'il croit à l'avenir de cette ville. Je vous remercie.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : M. le président, Madame, Monsieur. Nous voici à nouveau devant un cas de conscience de remise à niveau d'une installation primordiale pour notre cité de sports d'hiver, dont on ne saurait se passer. Voici plus de cinquante années que nous profitons de ces installations. Et je salue au passage tous les responsables de la maintenance qui nous ont permis de jouir de notre chère patinoire pendant toutes ces années.

M. le président, ça tombe mal ! Mais cela n'était-il pas prévisible ? Il y a sûrement bien longtemps que nous le savions, il faudrait bien un jour "voir pour", comme on dit. Bref, l'héritage que nous devons gérer ce soir est une remise à niveau d'une installation indispensable à notre ville. N'oublions pas que le HC La Chaux-de-Fonds a été champion suisse pendant de nombreuses années et qu'actuellement nous militons en ligue B avec pas mal de succès. Nous avons même battu Lausanne dans sa patinoire samedi dernier sur le score de 5 à 4. Bravo. Mais je m'égare un petit peu. Je m'excuse.

Il semblerait qu'une subvention pourrait être obtenue d'une institution privée. Qu'en est-il et quel en serait le montant ? Si cela se confirme, cela viendrait-il en déduction de l'investissement prévu ?

En conclusion, le groupe UDC acceptera le dossier. Merci.

M. Serge Vuilleumier, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Pour celui qui vous parle en tant qu'actionnaire du HCC d'une part et membre supporter

porteur de la carte d'abonnement d'autre part, la tentation était grande ce soir de se rendre à la patinoire pour y suivre le match contre Sierre qui se déroule actuellement plutôt que d'assister aux débats du Conseil général.

Dans la salle : Oh !!! RIRES.

M. Serge Vuilleumier, soc. : Nous souhaitons plein succès au HCC, un des clubs phares de la ville et espérons que le résultat du match se soldera par une victoire.

Si nous avons choisi de venir défendre le rapport qui nous est soumis ce soir, la raison en est simple. Il concerne un grand nombre d'adeptes des sports de glace et il va bien au-delà de l'occupation de la patinoire par un seul club et nous y reviendrons.

Le président du Conseil général avait émis le vœu que ce rapport soit traité en débat court. Cela n'a pas été le cas dans notre groupe, si bien que nous pouvons dire, par le biais de la phrase traditionnelle, que ce rapport a retenu toute l'attention du groupe socialiste. Et si nous avons eu besoin d'autant de temps, c'est que le rapport était incomplet ou incohérent sur bien des points aux yeux de certains membres de notre groupe.

Par exemple, la lecture du point 1 relatif à l'historique nous apprend que : "Nous pouvons prétendre posséder des installations tout à fait adéquates pour évoluer en ligue nationale de hockey, organiser des championnats de patinage artistiques ou encore accueillir le public patineur dans de bonnes conditions. Cela signifie-t-il que la qualité de ces installations est encore bonne et qu'il n'y a pas nécessité de procéder aux travaux de remise en état ? Il est vrai qu'une remise à niveau d'installations est souvent imposée par des normes édictées par la ligue suisse de hockey sur glace, par exemple, normes évolutives. Si l'on veut continuer à jouer dans l'élite, ce que nous souhaitons naturellement, il y a lieu de se plier à ces directives avec les coûts qui en découlent. Ainsi en est-il par exemple des vestiaires, des verres de sécurité pour la protection du public, de la conformité des bandes qui entourent la patinoire ou de la cabine de chronométrage.

Au chapitre de l'occupation de la glace, le rapport fait l'impasse sur l'importance de cette infrastructure sportive pour la ville qui est utilisée par le club des patineurs, un grand nombre de juniors, un deuxième club de hockey, le public patineur ou les écoles. Nous pouvons regretter qu'il n'en ait pas été fait mention de cette occupation diverse et variée en laissant croire que les transformations ne seraient utiles que pour un seul utilisateur, qui plus est, pour le sport d'élite. Mais comme la patinoire est ouverte à tout un chacun, tous les adeptes des activités des sports de glace, en tant qu'individus, écoliers ou membres d'un club pourront bénéficier, puisque le crédit sera accepté, d'installations renouvelées et adéquates.

Une des interrogations de notre groupe consistait en l'analyse du risque, liée plus particulièrement à l'utilisation de l'ammoniaque, pour le cas où les travaux sollicités ne seraient pas effectués ou reportés à des temps financiers meilleurs. Il s'agit là aussi d'un volet manquant dans les informations que le Conseil communal aurait dû donner afin de mieux pouvoir nous faire une opinion quant à la nécessité et à l'urgence d'entreprendre les travaux de la patinoire.

Car il y a déjà vingt ans que l'on nous dit que les installations doivent être refaites, que les compresseurs sont à bout de souffle et que la dalle existante est usée. Les notions de l'urgence sont parfois extensibles d'où la question : pouvons-nous encore attendre quelques années avant de procéder à ces transformations ? Mais nous concédons volontiers au Conseil communal qu'au fil des ans, la rigueur n'a pas été la principale motivation dans le suivi de ce dossier. Peut-être qu'à force de reporter le nécessaire, il devient indispensable. Mais nous savons aussi que jusqu'à ce jour, cela a déjà été dit, le maintien de la qualité de l'infrastructure a été rendu possible grâce à la compétence, au savoir-faire et au travail des responsables des installations techniques aujourd'hui désuètes et obsolètes. Ils se sont montrés inventifs dans l'utilisation des bouts de ficelles, des bouts de chandelles et des pièces de rechange. Ne sont-ils pas allés rechercher des pièces dans les autres patinoires qui se transformaient pour pouvoir être encore utilisées ici ?

La demande du crédit de plus de 2 millions pour les travaux d'assainissement décrits dans le rapport vient-elle au bon moment ? Y a-t-il véritablement de bons moments pour dépenser de l'argent ? Comment expliquer cette dépense deux jours après une votation populaire qui réduit la marge de manœuvre financière de la Ville, qui péjore sa capacité à investir pour l'avenir et à maintenir, voire améliorer les activités sportives ou culturelles qui s'y déroulent ? Il s'avère que nous pouvons estimer que ces installations sont nécessaires à la ville vu le succès qu'elles rencontrent. Que l'assainissement proposé contribuera au bon fonctionnement non pas d'une mais de deux patinoires et qu'avec une bonne communication il sera aisé de répondre à la question : où passe notre argent ? Les utilisateurs sont nombreux, les spectateurs et les spectatrices sont également nombreux et les récents résultats du HCC devraient permettre un accroissement de ce nombre. Maintenir une activité si populaire de sport et de loisir dans des installations sûres parce qu'assainies pour le prix de Frs 84'000.- sur vingt-cinq ans, est-ce trop cher ? Il est légitime de se poser la question et de se demander si tous les postes prévus aux dépenses tels qu'énumérés à la page 6 sont justifiés. La liste laisse apparaître un subventionnement indirect au HCC par la prise en charge des frais de peinture de protection pour la publicité sur les bandes. Mais comme le Conseil communal ne nous a pas habitué à engager des dépenses somptuaires, nous lui faisons confiance.

Notre groupe aurait accepté ce crédit presque sans état d'âme si la politique d'utilisation de la patinoire nous avait été expliquée. Dans ce rapport, il est fait totalement abstraction des possibilités d'accroître les recettes afin d'arriver, pour le moins, à une opération neutre. Nous souhaitons que les Frs 84'000.- soient couverts par des économies dans les coûts d'exploitation, notamment ceux liés à l'utilisation de l'énergie ainsi que, si nécessaire, par une augmentation des recettes. Nous aimerions savoir si le Conseil communal a entrepris des démarches auprès des utilisateurs allant dans ce sens. Si non, pourquoi et si oui, où en est-il dans ses réflexions ? Est-il envisageable que cette dépense soit financée par les utilisateurs tant par les clubs que par le public patineur ? Nous aimerions aussi avoir l'assurance que toutes les opportunités d'obtenir des subventions seront saisies. Pouvons-nous dans le cas particulier espérer une participation de la LIM, alors qu'il s'agit des travaux de transformations ?

Située dans un contexte de baisse de ressources financières, le groupe socialiste s'est beaucoup interrogé sur la pertinence de cette dépense. Notre intervention en est le reflet, puisqu'un paragraphe décrit le besoin de transformations et d'assainissement, alors que le paragraphe d'après exprime des sentiments plutôt dubitatifs quant à la justification de la dépense. Le verdict des urnes est clair et nous serons attentifs au message délivré par les électeurs et les électrices. Malgré les difficultés financières énormes à venir, le groupe socialiste affirme clairement que la vie de la cité doit être une priorité absolue et que notre ville doit continuer à vivre et à investir. Notre groupe est conscient de l'importance de la pratique du sport et l'on sait ce que ces patinoires apportent à la population. Quelle image la ville donnerait d'elle-même si elle n'avait plus les moyens d'entretenir sa patinoire et que les matchs doivent se dérouler à l'extérieur de la ville ? En outre, il y a fort à parier qu'il s'agira probablement du seul investissement important en faveur des sports pendant cette législature. Par conséquent, dans le cas de la patinoire, il est arrivé à la conclusion qu'il s'agissait d'une bonne utilisation des impôts.

Comme déjà dit, l'importance de la pratique d'un sport, qui plus est populaire et bon marché, n'est plus à démontrer, même pas à l'ONU qui a déclaré l'année 2005 comme étant l'année du sport. Même à l'échelon fédéral l'UDC s'affirme ouvertement comme étant le parti du sport ainsi que tous les coûts que cela implique.

La campagne tendant au maintien du coefficient fiscal à 70 points est terminée, les joutes oratoires et les effets de manches sont terminés. Mais la réalité subsiste, les difficultés pour l'établissement du budget demeurent. Par delà les clivages politiques, chaque groupe politique désire que l'image de la ville se maintienne à un bon niveau, que tout ne peut pas s'arrêter, qu'il faut continuer à entretenir les infrastructures existantes dans la mesure de nos moyens désormais réduits fortement et porter à terme des projets à même de garantir des espoirs de développements durables pour la population. Aussi espérons-nous retrouver un consensus dans ce Conseil et obtenir un appui sur tous les bancs pour accepter ce crédit arrivant peut-être au mauvais moment mais indispensable à la poursuite des sports de glace de notre ville. Cette quasi unanimité nous réjouit et est de bonne augure pour les débats futurs. Nous souhaitons aussi que le même état d'esprit de collaboration et de consensus permette la mise sur pied du budget 2006, car l'effort demandé à la fonction publique et à la population devra être porté par tous les partis politiques. Nous vous remercions de votre attention.

M. Laurent Iff, président : Merci. Donc juste pour être sûr, vous ne combattez pas l'entrée en matière ? RIRES. D'accord. La parole au Conseil communal, Mme Stähli-Wolf.

Mme Claudine Stähli-Wolf, conseillère communale (Affaires culturelles, sports et santé) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Il est vrai que le rapport pour les changements des compresseurs de la patinoire ne vient pas au bon moment. Sur beaucoup de bancs, vous avez soulevé cette difficulté dans laquelle vous vous trouvez et dans laquelle nous nous trouvons aussi, nous, au Conseil communal pour vous présenter ce soir une dépense de ce type, après le résultat du vote de ce week-end. Le Conseil communal s'est interrogé longuement pour savoir s'il était judicieux

de vous présenter un tel rapport maintenant. Les options ont été réfléchies de la manière suivante : Il était possible d'attendre mais c'est vrai que c'est un dossier qui date. Depuis vingt ans, nous annonçons que ces compresseurs vieillissent ; ils en ont cinquante. Donc il y a vingt ans, ils en avaient trente si je ne me trompe et nous pouvions déjà nous interroger. La question était : est-ce qu'on tente le coup, est-ce qu'on attend. On attend, ça passe ou ça casse. On diffère ce crédit, on revient à un autre moment dans le calme ou nous prenons le risque qu'un accident arrive et que l'installation casse. Le Conseil communal a tenu le raisonnement suivant : si nous attendons et que l'installation casse, le résultat sera une pollution importante à l'ammoniac, comme première chose et, comme deuxième problème, nous allons être amenés à intervenir dans l'urgence. Cette fois, un autre type d'urgence qui va nous amener à décider soit de renoncer à la patinoire, soit de venir très rapidement au Conseil général avec un rapport. Il y aura de toute façon des frais pour colmater la panne en question car elle sera toxique et donc cela va coûter à l'évidence plus cher. L'option n'a donc pas été retenue. Des villes ont pris ce risque. Elles sont citées dans le rapport. Elles ont été confrontées à une situation difficile, mais au moment où nous avons la possibilité de planifier des travaux, d'étudier le dossier, de mettre en soumission et d'exécuter des travaux, bien entendu, c'est dans ces conditions-là, qu'on maîtrise les finances et c'est la réflexion qu'a menée le Conseil communal, raison pour laquelle, malgré le résultat du vote de ce week-end et malgré les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons, le Conseil communal a décidé de venir devant vous et de maintenir ce soir son rapport.

Vous êtes intervenus sur tous les bancs pour regretter cette situation et relever aussi l'excellence de la maintenance qui a permis à ces installations très vieilles de durer cinquante ans. Vous vous êtes aussi tous exprimés sur l'importance de la patinoire et de la piscine pour la population des Montagnes, très largement, puisque notamment pour la piscine, nous accueillons des personnes qui viennent de toute la région que nous desservons ici, c'est-à-dire y compris la France voisine. Il est vrai que la patinoire est un magnifique outil. Malgré son âge, c'est un outil encore très performant. La ville a investi à l'occasion de la montée en ligue A du HCC une somme importante - je dis de mémoire 3 millions - sans beaucoup discuter, très rapidement, pour pouvoir être conforme à la réglementation de la ligue. C'était aussi un bon choix, pas simplement parce que cette patinoire est dévolue au HCC, mais également parce que de bonnes installations sportives servent à toute la population.

Comme c'est un débat court, je vais essayer de répondre dans l'ordre à toutes vos questions et comme cela, je compléterai ma réponse générale à cette occasion. Je prendrai tout d'abord l'intervention du groupe libéral qui a trouvé le rapport précis et complet - visiblement ce n'est pas le cas de tout le monde - et qui a posé la question suivante : "pourquoi est-ce que nous avons pris un bureau extérieur ?" C'est vrai que nous avons pris un bureau extérieur. Il s'agit du bureau Planair. C'est le bureau qui a suivi les installations de la patinoire depuis des années et des années. C'est une aide précieuse, parce que ce bureau connaît toutes nos installations. Il peut nous appuyer dans les démarches. Il peut limiter notre intervention au strict nécessaire. C'est donc une garantie. A l'interne, nous n'avons pas des compétences aussi spécifiques que celles-là. Donc malheureusement, il n'était pas possible dans ce dossier-là de travailler uniquement à l'interne.

Le parti libéral a également suggéré d'installer des tourniquets à l'entrée de la patinoire pour pouvoir limiter l'intervention humaine. C'est une des solutions qui va être réfléchiée dans le cadre de la piscine et de la patinoire. Elle n'est pas du tout exclue, mais les caissières actuelles qui surveillent l'entrée de la patinoire rendent d'autres prestations, notamment elles louent des patins, elles interviennent en cas de bobos, elles surveillent que les choses se passent bien. Il y a parfois quarante personnes dans les vestiaires. Elles sont en fait les agents de surveillance de cet endroit. Rappelez-vous ce qui s'est passé quand tous les contrôleurs dans les trains ont été remplacés par des boîtes à estampiller les tickets, il y a eu énormément de casse dans les trains et une insécurité qui est progressivement montée. Donc nous allons chercher une solution sur la base des tourniquets. Nous ne les excluons pas du tout, mais ce n'est pas une solution qui sera complètement utilisable. Elle sera utilisée, mais pas uniquement.

Le groupe libéral a abordé la question des subventions et je réponds ici à tous les intervenants en la matière. Les subventions ont été demandées au Sport-Toto. C'est les seuls qui peuvent intervenir dans cette opération. C'est donc une institution privée. Nous ne pouvons pas articuler nous-mêmes de chiffres, ça ne se fait pas. Et nous espérons que le Sport-Toto pourra nous octroyer un montant pour nous accompagner dans ce travail-là, mais nous n'avons pas de chiffre. Dans la mesure où nous n'avons pas de certitude, la législation ne prévoit pas que nous l'inscrivions dans l'arrêté. Nous ne pouvons inscrire dans un arrêté du Conseil communal que les subventions dont on a la certitude. Ce n'est pas le cas malheureusement. Mais c'est signalé, la démarche est faite. Bien entendu, elles viendront en déduction du crédit dans tous les cas de figure. Cette partie-là de l'amendement ne peut pas être acceptée par le Conseil communal, parce que nous ne savons pas exactement si nous aurons des subventions, et la législation nous propose de ne pas le faire dans ce cas-là.

Le groupe libéral a également souhaité que nous en restions à 1,9 million. Pour mémoire, je vous rappellerai que 1,9 million, c'est le chiffre qui a été évalué dans la législature précédente. A l'occasion de la préparation de la planification financière, le calcul a été fait sur la base de devis. Dans la planification financière, vous trouvez le montant de 2,1 millions, qui est le montant réaliste. C'est le montant des devis qui nous sont revenus. Mais bien entendu, ils ont inclus les divers et imprévus dont chacun a eu le souci. Ces divers et imprévus ne seront dépensés que si des divers et imprévus existent et si nous en avons l'utilité. Néanmoins, le montant de 1,9 million n'est plus d'actualité. C'est un montant qui date de trois à cinq ans sauf erreur. Le montant qui vous est présenté est calculé sur la base d'une évaluation précise. Raison pour laquelle le Conseil communal vous demandera également de ne pas accepter l'amendement libéral, même s'il comprend bien la préoccupation qu'exprime cet amendement.

M. Fivaz a trouvé le rapport mauvais; il n'est pas le seul. Et il s'est posé une série de questions concernant les réparations des loges, des bandes, du subventionnement. Il est vrai que c'est dommage de devoir également refaire ces éléments-là qui paraissent beaucoup plus superflus. Il y a bien ces Frs 200'000.- flottants qui ont sûrement un petit peu encouragé le groupe libéral à proposer son amendement, mais ces bandes ont plus de vingt ans et nous allons couler une dalle sur la dalle pour y installer le nouveau système de circulation d'ammoniac. Donc nous devons

démonter toutes les bandes et elles sont toutes faussées. Nous ne pouvons pas les remonter tel quel. Nous sommes obligés d'en installer de nouvelles. Pour les vitres, elles ne sont plus aux normes. Dans la mesure où nous faisons des travaux, il faut que nous installions des protections en plexiglas qui sont complètement résistantes. Dans la mesure où nous investissons, il faut remettre cette patinoire dans un bon état qui lui permette de tenir cinquante ans si possible.

M. Fivaz a encore remercié de l'effort écologique en matière d'énergie. Il a regretté que nous n'ayons pas prévu un apport thermique. C'est vrai. Néanmoins, avec le système qui est mis en place où le refroidissement de la glace chauffe la piscine, nous arrivons déjà à un très bon coefficient sur le plan écologique.

La remarque sur l'utilisation de l'énergie solaire ou du thermique pour l'eau sanitaire ou l'eau chaude en général est un élément qui est pris en compte à la Ville depuis de nombreuses années. Dans tous les collèges, nous l'avons fait et tous les grands bâtiments qui ont été rénovés par la gérance ont sur le toit des panneaux solaires à cet effet. C'est donc une préoccupation que nous avons et pour laquelle le postulat qui a été déposé pourra recevoir notre agrément, parce qu'il nous permettra de faire une fois le bilan sur la prise en compte de ce système énergétique-là.

Vous avez fait part d'un souci sur l'équilibre entre les différents partenaires de la patinoire. Nous y veillerons. Il est vrai qu'actuellement, il y a beaucoup d'heures de glace pour l'équipe de hockey et pour le club des patineurs. Et nous serons attentifs à veiller à ce que le public en général ait un accès suffisant à cette installation. Bien sûr pas pendant les travaux.

Pour le groupe radical, M. Laeng a exprimé ses regrets sur la période où ça vient. C'est une mauvaise période, nous l'avons admis. Il a aussi salué l'effort du HCC qui se bat en ce moment. Nous avons eu un président du Conseil général qui avait un petit écouteur et qui nous donnait des résultats régulièrement sur les matchs de hockey. Et je regrette que le président actuel ne puisse pas nous permettre de suivre un peu le match qui est en cours !

M. Laurent Iff, président : Des fois, je vais au match. C'est vrai que ce soir...
RIRES.

Mme Claudine Stähli-Wolf, conseillère communale (Affaires culturelles, sports et santé) : Là, je remercie M. Laeng de son soutien à ce projet et au Hockey Club de La Chaux-de-Fonds, car il le mérite et le Conseil communal partage cet avis.

Mme Gazareth est revenue sur la situation fiscale de la Ville. Elle a émis un certain nombre de préoccupations et de constats qui ne vont pas amener le groupe popiste à refuser ce rapport, ce qui nous fait plaisir également.

Elle a trouvé que l'entretien avait été bien fait, et elle s'est posé la question du revêtement publicitaire. Est-ce que c'est une tâche communale ? D'autres d'entre vous se sont posé la même question. C'est un élément auquel nous allons renoncer. Si vous le souhaitez, nous pouvons amender le projet, mais vous vous êtes préoccupés de cette idée de protéger les bandes et comme il l'a été suggéré par certains d'entre vous, nous renoncerons à le faire nous-mêmes. Si le HCC souhaite que nous le fassions pour avoir des bandes qui soient plus résistantes, nous passerons des accords avec ce club pour qu'il participe au financement. Dans tous les cas de figure, il n'y a pas

d'urgence et nous ne le ferons pas. Nous referons les bandes, mais nous ne protégerons pas les publicités, sachant qu'en fait, c'est le HCC qui loue des emplacements et qui encaisse l'argent. Si nous devons investir davantage, il serait naturel que ce soit le HCC qui s'en charge.

J'ai évoqué la question des "divers et imprévus". Ils paraissent élevés, ils ne le sont pas. 3%, c'est très peu, et le Conseil communal va les maintenir, sans forcément les dépenser, puisque cela ne couvre que des imprévus; il n'y en aura peut-être pas.

Pourquoi est-ce que nous n'avons pas mentionné les intérêts ? Parce que c'est un rapport qui était prévu et donc les intérêts figurent dans le chapitre des finances et la règle est celle-là : pour un dossier qui n'a pas été annoncé dans la planification ou au budget et qui vient en urgence, nous ajoutons les intérêts. Les intérêts représentent environ Frs 50'000.- sur ce projet, mais ils sont déjà dans les chiffres des intérêts que la Ville a prévus pour l'année 2005.

Nous avons oublié de signaler combien nous allions économiser pour le chauffage. Eh bien, nous économiserons Frs 10'000.- environ.

M. Nussbaumer pour l'UDC a fait les mêmes réflexions que tout le monde à juste titre; ça tombe mal, c'est vrai.

Je crois avoir répondu aux questions que l'UDC a posées. Si ce n'est pas le cas, il faudra me rappeler à l'ordre.

J'en arriverai au groupe socialiste qui a le plus contesté ce rapport. Il s'est posé beaucoup de questions. Le Conseil communal peut le comprendre, mais ce rapport était un rapport technique qui était destiné à vous présenter un dossier technique et il est vrai que nous n'avons pas réintroduit dans ce rapport toute la vie de la patinoire avec les prix d'entrées, avec les montants qui sont versés par les clubs à la ville pour les locations, avec le nombre de visiteurs, parce que vous trouvez tous ces documents dans le rapport de gestion. Concernant les montants qui sont versés par les clubs, la liste en a été distribuée à la commission financière. Normalement, chacun devrait les avoir, mais ce sont des informations que nous donnerons volontiers à la commission financière une nouvelle fois, avec distribution dans les groupes s'ils le souhaitent, de façon à ce que chacun soit bien au clair en tout état de cause. Pour la première année en 2005, le HCC va payer la glace et le club des patineurs également. Donc pour la première année, nous aurons un retour financier qui va aussi nous permettre d'amortir un peu les coûts que va occasionner cette intervention sur les compresseurs.

Le représentant du groupe socialiste a fait plusieurs remarques sur le manque de rigueur dans le suivi du dossier. Bizarrement d'ailleurs, il a annoncé qu'il trouvait la maintenance bonne. La logique m'échappe peut-être un peu.

Il n'y a pas d'exposé sur la politique d'utilisation de la patinoire, c'est vrai. M. Fivaz a fait la même remarque. Nous essayerons de mieux développer notamment nos rapports de gestion, pour expliquer comment se fait la répartition, vers quoi on va tendre, mais vous devez savoir aussi qu'il y a un rapport sur la politique sportive qui doit vous être soumis. Nous serons attentifs à présenter une rubrique patinoire dedans. Comme cela, vous saurez comment nous souhaitons procéder.

Voilà. Mesdames et Messieurs, je remercie au nom du Conseil communal tous les groupes de l'accueil qu'ils ont réservé à ce rapport. Toutes les questions sont toujours

bonnes à poser. Toutes les questions qui ont été posées sont fondées à recevoir une réponse. J'espère vous avoir fourni ces réponses pour le Conseil communal. Si je devais avoir oublié l'un ou l'autre d'entre vous, je vous remercie de me rappeler à l'ordre. La réparation des compresseurs de la patinoire est d'une très grande importance pour cette installation qui représente un des atouts de notre ville, qui est une ville d'hiver. Nous allons vers l'hiver. Et c'est bien entendu un outil que nous souhaitons maintenir malgré les difficultés financières. Cette intervention nous permettra des économies. Nous veillerons à en faire encore davantage. Dans cet esprit, je vous remercie d'accepter ce crédit.

M. Laurent Iff, président : Merci ! La parole est demandée. M. Rohrbach.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Simplement au vu des explications du Conseil communal, notre groupe a décidé de retirer l'amendement, vu que nous ne savions pas que la subvention devait être assurée pour qu'elle soit dans le rapport.

Toutefois, juste une précision. Nous pensons quand même que nous pourrions arriver au 1,9 million sans faire d'effort. Vous retirez déjà les Frs 30'000.-, vous retirez les Frs 70'000.-, la subvention, nous arrivons à 1,9 million. J'espère qu'on y arrive.

Simplement une constatation. La population n'a peut-être pas voté de hausse d'impôts, mais elle n'a pas non plus voté de diminution d'impôts. Elle a simplement mis le statu quo. Donc ce n'est pas tout à fait la même chose. Que ce soit bien clair...

M. Laurent Iff, président : Donc vous maintenez le premier amendement.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Non, on retire l'amendement.

M. Laurent Iff, président : Ah le total. Ça joue. M. Curty.

M. René Curty, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Certains vous ont dit que votre rapport était trop technique. Visiblement, il me semble qu'il n'était peut-être pas assez technique. En tout cas sur un petit point de détail qui a été soulevé par M. Fivaz. La fourniture et la pose d'une loge de chronométrage de Frs 26'500.-, c'est vrai qu'effectivement, il n'y a peut-être pas de relation de cause à effet entre la production de glace et la loge de chronométrage. Néanmoins, quand on est assis sur notre chaise, cette loge va actuellement jusqu'au devant du pupitre. Elle fait peut-être la largeur d'une travée comme nous avons ici. Quand nous faisons un match de juniors, nous sommes entre deux et trois personnes pour chronométrer. C'est tout du plexiglas. Que faisons-nous pour ne pas avoir froid ? Nous amenons notre chauffage électrique et nous branchons la prise. Ce n'est pas très écolo. Quand il y a un match de la première, comme ce soir, je pense qu'ils sont sept ou huit là-dedans. Là, vraiment ils sont entassés.

Dans la salle : Ils ont chaud ! RIRES.

M. René Curty, rad. : Ils ont certainement un peu plus chaud. Je souhaite juste une chose, c'est que la loge soit au moins faite jusqu'à la bande. Pas comme elle est faite actuellement, où il reste 1,50 mètre entre la partie avant de la loge et la bande de glace qui est utilisée actuellement pour mettre du matériel. Je peux vous garantir une chose, c'est que ce sont tous des bénévoles qui font le chronométrage, autant des matchs des juniors que de la première. Si c'était des salariés ou des fonctionnaires, ils se seraient peut-être déjà mis en grève, parce que les conditions de travail sont inacceptables. Donc ne chipotons pas là-dessus.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Fivaz encore.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'avais justement le problème, car vous n'aviez pas répondu à la question, concernant la loge de chronométrage. Je n'avais pas remis en doute les bandes et les plexiglas de sécurité, mais seulement la loge. J'ai eu ma réponse. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. Mme Stähli-Wolf.

Mme Claudine Stähli-Wolf, conseillère communale (Affaires culturelles, sports et santé) : Juste une phrase sur la loge de chronométrage. Je ne commenterai pas les remarques sur les fonctionnaires. Ils en prennent un peu pour leur grade et je ne suis pas sûre que ce soit tout à fait justifié.

Par contre les remarques de M. Curty sont justifiées. La loge n'est actuellement plus admise par la ligue parce qu'elle a un décalage par rapport aux bandes, ce qui la rend très dangereuse. Les hockeyeurs peuvent passer par-dessus la bande et se faire très mal. C'est une des raisons pour lesquelles nous devons refaire cette loge et nous allons la mettre en bordure des bandes comme c'est exigé. Concernant la dimension de cette loge, je ne peux pas vous dire ici si elle sera plus grande ou si elle donnera lieu à des grèves de chronométreurs, mais j'y serai attentive. En tout cas, je vais veiller à ce que nous ne refassions pas quelque chose qui ne soit pas correct. Dans la mesure où nous intervenons, au moins améliorons un peu les choses.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus demandée, nous pouvons donc passer au vote de l'arrêté. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4. Je prie celles et ceux qui acceptent l'arrêté de le faire savoir par un levé de main.

La demande de crédit est acceptée par 32 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Vu l'heure, je vous propose de faire la pause maintenant (ça fait une heure) et vous aurez le temps... Ah non, j'allais oublier il y a encore le postulat. Peut-être juste avant la pause, quand même traitons tout ce qui concerne ce rapport. J'avais oublié le postulat lié à ce rapport. M. Fivaz.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs, encore moi. Je crois que le texte est assez clair. Ce que je voulais juste préciser c'est que nous ne demandons pas que soient "systématiquement" posés des panneaux solaires sur le

toit des immeubles rénovés ou construits, mais que nous étudions la possibilité systématiquement de prendre en considération la pose de telles installations.

M. Laurent Iff, président : Merci. Pour le Conseil communal, Mme Stähli-Wolf.

Mme Claudine Stähli-Wolf, conseillère communale (Affaires culturelles, sports et santé) : Je l'ai dit dans mon intervention liminaire, le Conseil communal acceptera cette demande d'étude pour ainsi faire le point sur la manière dont la Ville utilise l'énergie solaire dans les rénovations qu'elle entreprend. Ce n'est pas l'Office des sports qui rédigera ce rapport, mais en tout cas le Conseil communal est absolument disposé à vous informer de sa politique en la matière.

M. Laurent Iff, président : Merci. Le postulat est-il combattu ? Si ce n'est pas le cas, il est donc adopté et nous remercions le Conseil communal de nous apporter une réponse. Je crois que maintenant nous pouvons faire notre pause. Nous reprenons à 20h.45.

PAUSE

M. Laurent Iff, président : Nous allons pouvoir continuer notre ordre du jour et, oh miracle, pouvoir traiter des motions ! Donc nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour. M. Borel.

Motion de M. Pierre-Alain Borel

Pour la création de commissions intercommunales

La collaboration intercommunale est déjà une réalité. Le rapprochement entre les deux villes du Haut a débuté depuis les années 90 avec la création de la Fondation pour l'aide, les soins et l'action sociale à domicile des Montagnes neuchâteloises, puis du Centre Intercommunal de Formation des Montagnes Neuchâteloises (CIFOM), des Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises (SIM SA) et du Service Incendie et Secours (SIS). Elle se manifeste aussi par la répartition des missions entre les deux hôpitaux communaux (réalisée dans le cadre de la réforme hospitalière cantonale), par la mise en commun des Services d'Etat civil, la réunion des Services forestiers ainsi que par un partenariat au niveau du service d'hygiène et par une collaboration pour le ramassage des ordures.

Ce rapprochement de services entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds doit permettre une utilisation plus rationnelle des ressources publiques, une meilleure synergie et une plus grande richesse en terme d'idées et d'innovation.

Les domaines de l'économie, la culture ou l'urbanisme ne peuvent plus être cantonnés aux limites d'une seule ville surtout si nous voulons préparer la cité de demain. De plus, le fait d'avoir, dans ces domaines, des commissions intercommunales, nous permettra d'avoir déjà quelques outils lorsque, le moment venu, nous devrons nous pencher sur les conclusions et les propositions du rapport sur le rapprochement de nos deux villes.

Dès lors, nous invitons le Conseil communal à étudier, en collaboration avec le Conseil communal du Locle, la possibilité que les commissions déjà existantes dans le domaine économique, de l'urbanisme, des affaires culturelles et éventuellement dans d'autres secteurs qui sembleraient pertinents, soient réunies avec les commissions similaires du Locle, afin de les transformer en commissions intercommunales.

Cette motion est déposée simultanément auprès du Conseil général du Locle.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'ignore si mon intervention sera tout à fait orthodoxe. Il n'en demeure pas moins que Le Locle a refusé une motion qui était similaire, que toutes les commissions ont d'ores et déjà été nommées, puisque la motion a été déposée il y a quand même un peu plus d'une année, qu'à ce moment-là, nous ne pouvons plus considérer vraiment qu'il y a urgence et qu'il y a le feu dans la maison. Donc accepter cette motion ce soir, si tant est qu'elle soit acceptée, n'aurait plus beaucoup de sens, en tout cas pour l'instant. C'est pourquoi, ma proposition serait de retirer ma motion et que nous demandions éventuellement à la commission intercommunale de se saisir de ce dossier. Cas échéant de revenir avec une proposition de motion ou d'autre chose dans un ordre du jour d'un Conseil général commun entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

M. Laurent Iff, président : Merci, donc vous retirez votre motion.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Absolument.

M. Laurent Iff, président : Parfait, donc ça va aller plus vite ! Merci !

Motion de M. Philippe Laeng

Chaque année à pareille saison, à la lecture du budget, ou lorsque l'on se pose la question de la mise en place de gendarmes couchés ou d'aménagements urbains, nous nous interrogeons sur la problématique du déneigement de notre ville.

Certes l'enlèvement de la neige répond à des impératifs de sécurité et de qualité de mouvement en ville, mais depuis bien des années, il n'y a pas eu de réflexion globale autour du sujet du déneigement.

Nous prions donc le Conseil communal d'étudier le problème du déneigement compte tenu de l'accroissement du stationnement des véhicules privés et du trafic en ville et en tenant compte du nombre important de déplacements s'effectuant à pied.

Nous souhaitons également que le Conseil communal prenne en considération, lors de cette étude, ce qui se fait en la matière dans les pays scandinaves et au Canada. La réflexion devra également tenir compte des intervenants privés pouvant prêter assistance aux Travaux publics.

Amendement du groupe POP

Début inchangé.

Deuxième paragraphe modifié comme suit :

Certes L'enlèvement de la neige répond à des impératifs de sécurité et de qualité de mouvement en ville, ~~mais depuis bien des années, il n'y a pas eu de réflexion globale autour du sujet du déneigement~~ **qui nécessite une réflexion globale et approfondie.**

Troisième paragraphe inchangé.

Quatrième paragraphe modifié comme suit :

.... La réflexion devra également tenir compte des intervenants privés ~~pouvant prêter~~ **qui prêtent** assistance aux Travaux publics

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Lors de la dépose de la motion, nous souhaitons que le système de déneigement soit revu intégralement et celui-ci remanié de fond en comble. Le dernier hiver, avec ses chutes de neige en un temps très court, nous conforte dans cet objectif, bien que le déneigement autour des collèges ait été de bonne qualité, suivant les heures et les bouts de rues réellement déblayés. Nous avons eu la chance de ne pas avoir de fortes pluies qui auraient posé d'importants problèmes d'inondations. Nous ne parlons pas ici du risque d'avalanches plus important pour les piétons qui se trouvent bloqués entre un immeuble et un andin de neige. Le groupe radical souhaite qu'une nouvelle réflexion et une refonte globale soient entreprises et que les rues pour le parcage soient réellement alternées pour permettre aux véhicules, la nuit, de stationner sans perturber le déneigement des rues interdites au parcage. Quant aux gendarmes couchés, ils pourraient être aisément construits en rigoles plutôt qu'en forme de monticules. Nous souhaitons que les entreprises qui sont équipées de machines soient plus utilisées en collaboration avec les TP (entreprises privées, s'entend bien), ce qui permettrait de ne pas investir dans de nouveaux engins ou véhicules qu'il faut alors équiper. C'est peut-être aussi une piste pour les économies recherchées.

Nous acceptons l'amendement du groupe popiste. Merci de votre attention.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole au Conseil communal, M. Hainard.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera la motion amendée. Simplement, je me permets de rappeler qu'une motion est une demande d'étude et que les affirmations qui sont rejetées par l'amendement, tel que "il n'y a pas eu de réflexion globale au sujet du déneigement" sont un peu rudes, parce que précisément la technique des andins, le déneigement des trottoirs grâce aux Pony, l'utilisation de saumure qui permet une économie de 20%, le test d'une caméra infra-rouge pilotant le débit de saumure qui fait une économie de 20%, prouvent même qu'il y a eu une petite réflexion concernant le déneigement. Je vous rappelle aussi qu'il y a toujours la balance entre une efficacité à 100% et les économies. Le Conseil communal accepte la motion amendée.

M. Philippe Laeng, rad. : Monsieur, je comprends le Conseil communal. Quand je parle de refonte de fond en comble, je ne parle pas d'améliorations qui sont excellentes et qui ont été apportées, mais je parle ici une fois d'une vue globale de la ville. Il y a longtemps que ce système de déneigement existe. On peut dire qu'il est performant, mais on peut aussi se poser la question, parce qu'il n'est pas impossible de trouver des solutions meilleures. Il serait bien une fois que nous fassions une réflexion globale sur la modification complète du système de déneigement, parce que le nombre de véhicules a changé, le type de modèle de véhicules de déneigement a changé et c'est sous cette forme-là que je l'entendais. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. Est-ce que l'amendement ou la motion est combattue ? Si ce n'est pas le cas, donc la motion amendée peut être acceptée. Je vous en remercie.

Nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour, mais pour lequel nous avons décidé lors de notre dernière séance de traiter ce projet de résolution juste avant l'ouverture de la Maison Blanche. Donc nous allons sauter ce point, que nous traiterons lors de notre séance du mois d'octobre, donc la prochaine. Nous pouvons passer au point 7...

M. Daniel Musy, soc. : M. le président.

M. Laurent Iff, président : Oui.

M. Daniel Musy, soc. : On avait prévu de traiter la fois prochaine, en faisant l'hypothèse que cette fois, on ne pourrait pas le traiter, tellement les rapports seraient longs.

M. Laurent Iff, président : Sauf erreur, nous avons dit que nous la traiterions peut-être juste avant l'ouverture de l'inauguration...

M. Daniel Musy, soc. : Mais moi, je propose quand même qu'on la traite maintenant.

Brouhaha dans la salle.

M. Daniel Musy, soc. : C'est à l'ordre du jour, on a le temps, si le Conseil communal est d'accord.

M. Laurent Iff, président : Peut-être juste qu'on se rappelle ce que nous avons décidé la dernière fois. Nous avons dit que nous la traiterions juste avant, pour avoir un effet médiatique. Si vous voulez la traiter maintenant, je ne sais pas ce qu'en pense le Conseil communal. M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Vous connaissez la légendaire capacité du Conseil communal à improviser. Mais nous avons effectivement tenu compte de votre décision de la dernière fois, en considérant qu'elle serait portée en tête de l'ordre du jour de la séance d'octobre.

M. Laurent Iff, président : Est-ce que cela vous convient ? D'accord, merci. Donc nous pouvons passer au point 7 de l'ordre du jour.

Motion de M. Serge Vuilleumier

Journée « Portes ouvertes »

A quoi servent les impôts ? Jette-t-on l'argent par les fenêtres ? Tous ces travaux sont-ils utiles ? Que fait la Commune ?

Les questions sont simples, les réponses sont-elles évidentes ?

Manifestement non si l'on se réfère à l'ignorance de la plupart des citoyennes et citoyens de notre ville en matière de fonctionnement, d'équipement et de gestion des collectivités publiques.

Ouvrir à la population, une fois par année ou dans une fréquence à déterminer, les portes des services communaux, avec explications circonstanciées, pourrait redonner conscience à la population d'appartenir à une communauté unie par un même destin.

La visite des institutions communales, des infrastructures parapubliques, des musées, des écoles, des constructions nouvelles ou rénovées (SIS, STEP, dépôt des TRN/TC, etc.) permettrait d'expliquer où va l'argent des impôts, favoriserait les échanges d'opinions, pourrait même susciter des vocations pour s'intéresser à la politique.

C'est dans cet esprit que nous invitons le Conseil communal à étudier la mise sur pied d'une journée « portes ouvertes ».

M. Serge Vuilleumier, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Il n'est pas fréquent de voir une motion acceptée et mise en place, du moins partiellement, par le Conseil communal avant qu'elle ait été déposée. RIRES. Avant qu'elle ait été défendue, effectivement. Elle a été déposée il y a déjà un certain nombre de mois.

Promue depuis 1991 par le Conseil de l'Europe, les journées du patrimoine ont été reprises par de nombreux pays européens. Ces journées sont organisées depuis septembre 1994 dans le canton de Neuchâtel. Chaque année, un thème est choisi et décliné dans les cantons romands qui se sont même groupés pour assurer la publication d'un programme commun, afin d'assurer une large diffusion de cet évènement. Le patrimoine est une notion en mouvement qui ne se limite pas aux

clichés des monuments majeurs de notre culture, mais se niche dans notre quotidien bien plus intimement qu'on ne le soupçonne généralement. La ville elle-même se constitue d'un patrimoine perdu, oublié, mutilé ou au contraire révélé, voire en devenir. Notre cadre de vie ou plus exactement notre qualité de vie est de la sorte lié à l'héritage d'un passé qui fait sens pour le présent. Ainsi, le patrimoine urbain ne se résume pas à une succession plus ou moins heureuse de fragment matériel de l'histoire mais peut prendre une dimension sociale.

Les journées du patrimoine ont permis d'ouvrir à un très large public les monuments neuchâtelois les plus divers tels que le Château, la collégiale, l'observatoire cantonal, les archives cantonales où il a fallu refuser des visiteurs, ou encore pour La Chaux-de-Fonds, le théâtre et l'usine électrique. A cela s'ajoute encore la visite de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie, centre de compétences suisse en matière de sauvegarde du patrimoine photographique. Les visites prennent des formes diverses : visites commentées, programmes guidés ou individuels, conférences, animations pour la jeunesse. Les journées neuchâteloises ont connu un bon succès puisqu'elles ont attiré chaque fois plus de 3'000 visiteurs. Récemment, même la justice et les tribunaux, institutions sérieuses et peut-être ressenties comme austères ont ouvert leurs portes dans un but de transparence en présentant leur fonctionnement ainsi qu'en expliquant le déroulement de procès. Là aussi, le succès fut éclatant. Par analogie, nous pensons qu'il devrait être possible de mettre sur pied de telles journées à La Chaux-de-Fonds, dans le cadre communal ou en collaboration avec Le Locle, ce qui serait encore mieux. Ouvrir les portes des services communaux à la population dans un esprit festif pourrait redonner conscience à la population d'appartenir à une communauté unie par un même destin. Cela permettrait à la commune de se présenter sous un angle différent auprès des citoyennes et citoyens de notre ville et compléterait l'effort de communication déjà initié grâce à la journée des musées ou encore aux rencontres du Conseil communal avec la population. Trop souvent, la commune est mal perçue de la part de ses habitants qui sont fréquemment des mauvais ambassadeurs lorsqu'ils parlent de leur vie à l'extérieur. Ils font notamment référence aux impôts à payer, aux différents travaux d'infrastructure, c'est-à-dire à tous ces trous en été qui ne servent qu'à enquiquiner les automobilistes ou encore au déblaiement de la neige qui n'est pas effectué dans certaines rues pour six heures du matin. Jette-t-on l'argent par les fenêtres à La Chaux-de-Fonds ? Si c'était le cas, cela se saurait et il y aurait beaucoup de monde sous les fenêtres. Mais le citoyen moyen, sans y voir-là un terme péjoratif, est persuadé qu'il en est ainsi. L'ouverture des portes comme ce fut le cas récemment avec Neode et la STEP est un moyen efficace pour répondre aux interrogations de la population, pour montrer l'utilisation qui est faite des deniers publics. Peut-être dans quelques mois ce public pourra-t-il visiter les installations de la patinoire ? Cela ne suffira pas pour rendre les impôts populaires comme dirait notre collègue Théo Bregnard. Mais en devenant un lieu de rencontres et d'échanges pendant une journée, les autorités communales et leurs services disposeraient d'une plate-forme idéale. Si l'image de la ville doit être améliorée à l'extérieur il en va de même à l'intérieur et de par la proposition qui est faite, nous offrons au Conseil communal un moyen de communication bon marché et à notre avis efficace ce qui permettra au dit

Conseil de poursuivre sa politique de communication et d'information initiée avec compétence et conviction.

Nous avons, dans le cadre professionnel, eu la chance de mettre sur pied plusieurs journées portes-ouvertes. Nous pouvons par conséquent vous assurer qu'il s'agit d'un moyen très simple de mieux informer, qu'il est possible de rendre ces visites ludiques pour y associer les jeunes générations. Nous avons été l'initiateur de la rencontre du 31 décembre sur la place d'Espacité et cela avec succès, puisque cette fête perdure. Il suffit parfois d'un élément déclencheur pour qu'un groupe de citoyens s'investisse pour développer un projet. Ouvrir gratuitement à la population des lieux appartenant aux collectivités publiques ou parapubliques, voire même avec des partenaires du secteur privé, pourrait redonner conscience à cette population d'appartenir à une communauté vivante, qui favoriserait les échanges d'opinion et susciterait peut-être des vocations et pourquoi pas donnerait envie d'entrer en politique. C'est à dessein que nous ne parlons pas du problème financier qui dépendra de l'importance que l'on voudra donner à cette manifestation, de sa fréquence, de la compensation des heures pour le personnel ou encore de la publicité faite autour de ces journées. Nous savons qu'à ce niveau-là, nous pouvons faire confiance au Conseil communal qui saura faire preuve de sagesse et qui saura faire beaucoup avec peu de moyen (et non peu avec beaucoup de moyens !). RIRES.

M. Laurent Iff, président : Merci ! La parole au Conseil communal, M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera cette motion. Ce n'est pas une surprise, puisque, comme l'a relevé M. Vuilleumier, nous avons déjà anticipé sa motion, parce que nous ne souhaitions pas attendre son développement dont la date était un peu hypothétique, parce que nous avons souhaité faire des portes-ouvertes cette année. Comme cela a été rappelé, le 11 juin, nous avons organisé des portes-ouvertes pour la STEP, pour Neode, pour le Service de l'énergie, qui nous a présenté des vélos électriques, et pour *l'heure bleue*. Le 27 août, nous avons fait des portes-ouvertes pour le SIS. Ces deux journées ont eu un succès important, phénoménal, je dirais, en tout cas au SIS, parce que beaucoup de personnes s'y sont rendues. Je pense qu'il est vraiment très instructif pour la population de savoir comment nous utilisons les deniers publics, parce que c'est quand même son argent. Et je crois que cela rapproche aussi beaucoup l'administration de la population. Donc nous partageons totalement l'idée. Je peux vous signaler d'ailleurs que le 22 octobre prochain, Cridor fera aussi des portes-ouvertes. Ce qui fait que cette année, nous aurons eu trois journées portes-ouvertes pour l'administration communale ou para-communale.

Cependant, notre Conseil n'envisage pas de s'engager à organiser des portes-ouvertes toutes les années et pour tous les services. Ce n'est d'ailleurs pas ce que demande la motion, parce que tout d'abord, il y a certains services qui ne se prêtent pas vraiment à des portes-ouvertes. Je pense par exemple à la chancellerie. Nous avons un personnage très sympathique qui est le chancelier, du personnel, etc., mais il est vrai qu'un bureau ressemble beaucoup à un autre bureau. Il est clair que si c'est pour voir des ordinateurs et des bureaux, même avec des gens sympathiques assis

aux bureaux, ce n'est pas forcément quelque chose de très édifiant. Ce que nous souhaiterions, c'est montrer des Services que la population n'a pas forcément l'occasion de visiter le reste du temps. Donc nous nous engageons à accepter cette motion. Nous nous engageons à organiser des portes-ouvertes, mais pas forcément toutes les années et pour tous les services, ce d'autant plus que vous savez que nous devons prendre des mesures importantes sur les prestations, vu le résultat de la votation communale. Malgré l'intérêt évident de ces portes-ouvertes, nous constatons quand même que cela demande une organisation importante. Je sais que pour les portes-ouvertes du 11 juin, un groupe de travail a dû être formé. Le personnel s'est beaucoup engagé, non seulement le jour des portes-ouvertes mais aussi avant. Cela a été la même chose pour le SIS, qui a vraiment présenté un programme de qualité. Il a fallu préparer. Donc il est clair que nous ne pourrons pas chaque année le faire, mais l'idée nous semble excellente parce que cela permet, je le répète, de rapprocher la population de son administration et de ses autorités.

Ce que nous souhaiterions faire, c'est profiter de certaines occasions, un anniversaire, un réaménagement, une manifestation quelconque pour permettre d'ouvrir certains secteurs de l'administration régulièrement par des portes-ouvertes. L'idée n'est pas de forcément de faire une porte-ouverte générale de l'administration, mais c'est d'organiser par secteurs ou par services.

Je crois qu'il est aussi très important de pouvoir expliquer à la population le coût des prestations. Nous l'avons fait d'ailleurs dans la brochure pour les électrices et électeurs pour la campagne référendaire dans le cadre de la votation de dimanche. Je dirais que le texte était excellent. Malgré l'aspect pédagogique évident de ce texte, la population n'a malgré tout pas suivi. Nous le regrettons mais nous en prenons acte. Mais je dirais que c'est important que nous puissions de plus en plus dire ce genre de choses et que nous puissions expliquer à la population quel est le coût d'une prestation. Par exemple qu'un élève de l'école secondaire coûte Frs 10'500.- par année à la Commune. Ce n'est pas pour culpabiliser les parents, mais c'est pour montrer que cet argent ne part pas par les fenêtres comme vous le disiez, mais il est utilisé pour des prestations.

En conclusion, je dirais que nous acceptons cette motion et nous répondrons à cette motion en même temps que la motion Veya sur la politique d'informations. Je vois M. Veya qui sourit, pour ne pas dire plus. RIRES. Je peux vous dire que la réponse à cette motion est quasiment prête. Nous avons un document très volumineux. Simplement, nous avons commencé à l'examiner durant l'été et vous savez que nous avons quelques autres priorités ces temps. Nous avons même prévu une journée au vert pour discuter de cela il y a je crois deux semaines. Et cette journée a été consacrée uniquement aux finances. J'aurais préféré discuter, en ce qui me concerne, de l'information, mais nous mettons des priorités. Mais cette motion n'est pas enterrée, M. Veya. Je peux vous dire que la réponse viendra et nous intégrerons dans cette réponse, la réponse à la motion de M. Vuilleumier, pour autant que le Conseil général l'accepte.

M. Laurent Iff, président : Merci. La motion, est-elle combattue ? Oui, M. Monnard.

M. Pierre-André Monnard, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe va refuser cette motion, car il considère qu'il n'y a pas besoin d'une motion. En ce sens, il fait confiance au Conseil communal pour organiser des événements ponctuels.

M. Jean-Pierre Veya, POP : Juste avant, M. le président, je m'esclaffais un tout petit peu, parce que je crois que de mémoire c'est la troisième fois qu'on me dit : "la motion Veya sera traitée avec un point donné". La dernière fois, c'était l'engagement du chargé de communication. Mais je comprends tout à fait que le Conseil communal a eu ces dernières semaines d'autres préoccupations, d'où mon esclaffement.

Je voulais juste dire que le POP, bien sûr, soutiendra cette motion. Et je dois dire qu'à titre tout à fait personnel, pour être allé notamment aux portes-ouvertes du SIS, mais ce n'étaient pas les premières que je fréquentais, j'ai vraiment été impressionné par le monde qu'on y a croisé. Comme tout le monde, j'ai un petit peu laissé traîner mon oreille, j'ai aussi été très intéressé d'entendre ce que les gens disaient dans les corridors, sur ce qui leur a été montré, sur ce qu'ils ont vu, sur la compréhension de à quoi sert ce Service qui est en place et finalement à quoi sert l'argent qu'on y dépense. Une remarque que j'ai entendue à plusieurs reprises dans la foule, c'était "comme ça, ça paraît quand même assez luxueux, mais c'est quand même génial ce qu'ils font". Je trouve que cette expérience-là a montré effectivement à la population que l'argent prélevé sur les impôts dans la mesure du possible est toujours utilisé aussi à son service.

M. René Curty, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous devons débattre d'une motion socialiste pour des journées portes-ouvertes et elle est défendue en nous démontrant que ces journées se font déjà au SIS, au CTP, il y en aura à Cridor, dans les écoles et partout. Est-il besoin d'une motion pour officialiser quelque chose qui se fait déjà ? Sans être opposés à des journées portes-ouvertes, nous ne voyons pas l'utilité d'une motion pour officialiser les journées portes-ouvertes. Nous sommes très dubitatifs quant à l'utilité de la motion, étant donné que les journées portes-ouvertes marchent déjà bien sans motion.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole au Conseil communal, M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales) : Je n'ai pas à m'immiscer dans la question de savoir si vous acceptez ou pas la motion. Ce que je peux dire simplement, c'est que le seul avantage d'accepter la motion, c'est que cela nous permettra d'y répondre dans le cadre de la motion Veya, et d'expliquer au nom du Conseil communal quel est notre concept en matière de portes-ouvertes. Ce ne sera pas une longue réflexion qui va se faire sur vingt ou trente pages, mais cela nous permettra de nous pencher sur ce sujet et de regarder quel est le système que nous souhaitons appliquer. Donc je dirais qu'en ce qui nous concerne, nous pouvons tout à fait le faire. Cela ne nous pose pas un grand problème. Il y a des motions qui nous demandent beaucoup de travail. Je dirais que celle-là ne nous en demandera pas beaucoup, mais cela nous permettra de

fixer pour une fois les choses par écrit sur le concept que nous entendons définir en matière de portes-ouvertes.

M. Laurent Iff, président : Bien. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter sur cette motion. Je prie donc les conseillères et les conseillers généraux qui acceptent cette motion de le faire savoir par un levé de main.

La motion est acceptée par 26 voix contre 3 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour. M. Veya.

Projet d'initiative de M. Jean-Pierre Veya

Péréquation intercommunale des recettes des personnes morales

Dans son rapport sur le désenchevêtrement des tâches Etat/Communes, approuvé par le Grand Conseil lors de sa session de septembre 2004, le Conseil d'Etat soulignait qu'en 2003, la commune qui a perçu de la péréquation intercommunale des personnes physiques le montant le plus élevé, a touché 777 francs par habitants. D'autre part, la commune qui a le plus contribué a versé 3'909 francs par habitant. L'indice fiscal de ces deux communes est, respectivement, de 119 pour la plus pauvre et de 63 pour la plus riche. Compte tenu de la péréquation, le revenu fiscal cantonal par habitant est de 1'900 francs dans la première et de 11'284 francs dans la seconde. Soit un rapport de 1 à presque 6.

Cet énorme écart de revenu fiscal s'explique par des recettes sur l'impôt des personnes morales extrêmement différentes d'une commune à une autre. Or, c'est l'entier de la collectivité cantonale qui finance les efforts de la promotion économique malgré le fait que certaines communes profitent plus que d'autres des retombées fiscales de cette promotion.

De plus, beaucoup de communes de notre canton font face à des difficultés budgétaires importantes par manque chronique de recettes, alors que les citoyennes et citoyens résidants de ces communes ont les mêmes droits, les mêmes attentes et les mêmes besoins que celles et ceux qui ont la chance d'habiter dans des cités bénéficiant de fortes recettes fiscales des personnes morales. En outre, une péréquation intercommunale de ces recettes mettrait ces dernières à l'abri des aléas conjoncturels et d'éventuelles décisions de délocalisation et de fermeture de site.

Devant ce constat, le Conseil général de La Ville de La Chaux-de-Fonds demande au Conseil d'Etat d'étudier la cantonalisation de l'imposition communale des personnes morales ainsi qu'une redistribution équitable de ces rentrées fiscales entre toutes les communes du canton, selon le principe de la péréquation financière déjà en vigueur.

M. Jean-Pierre Veya, POP : Oui, M. le président, Mesdames et Messieurs. Je commencerai par un tout petit peu d'histoire. Déjà pour dire combien cette idée n'est pas nouvelle, puisque M. Hainard qui siège aujourd'hui au Conseil communal comme membre de l'UDC avait déposé une proposition identique comme député radical il y a une dizaine d'années, je crois, ou un peu moins; M. Hainard me corrigera si jamais. Sa motion avait reçu un accueil, disons, divers dans les rangs du

Grand Conseil et avait fini par être classée dans le cadre du rapport sur la péréquation intercommunale des personnes physiques. L'autre point d'histoire, c'est que cette question a été abordée à de multiples reprises dans le cadre de la commission financière, tantôt par les uns, tantôt par les autres. Je veux dire par là que le POP ne se sent pas le propriétaire de cette idée, puisqu'elle a aussi été ramenée des fois sur d'autres bancs. Egalement par le Conseil communal simplement en regardant qu'elle était l'évolution des recettes fiscales de notre ville, notamment les personnes morales, puis en constatant également les chiffres que je vous cite de mémoire mais qui sont à peu près ceux-ci sur les 21'000-22'000 postes de travail qu'offre la Ville de La Chaux-de-Fonds, plus de 7'000 sont occupés par des pendulaires, qui ne payent bien sûr pas d'impôts ici et il y a entre guillemets seulement 2'000 à 2'500 Chaux-de-Fonniers, selon le dernier recensement fédéral, qui quittent la commune pour aller travailler dans une autre ville. Ce problème d'ailleurs n'est pas spécifique au canton de Neuchâtel. Vous vous souvenez certainement d'empoignades assez vigoureuses entre le canton de Vaud et le canton de Genève à ce même propos, sur le fait que beaucoup de gens qui occupent des emplois dans le canton de Genève payent des impôts sur le canton de Vaud. Et j'ajouterai encore un élément, le débat rebondit aussi au niveau national, puisque pour autant que mes informations soient tout à fait exactes, le parti socialiste demande une même péréquation financière des personnes morales sur le plan fédéral, donc intercantonal. Donc c'est dire si nous ne sommes pas terriblement révolutionnaires en vous proposant ce projet d'initiative. Ce projet avait été déposé à la fois dans le cadre des discussions que nous avons eues autour du budget 2004 et bien sûr du débat fiscal qui s'ouvrait, je devrais dire qui se réouvrait, puisqu'il s'est réouvert à plusieurs reprises ces dernières années, au printemps de cette année, lorsque le Conseil général a accepté la proposition faite par le Conseil communal. A ce moment-là, le POP, là aussi, comme d'autres groupes, soulignait qu'un des problèmes de cette ville, je dis bien, un des problèmes, c'était le manque de recettes. Dans ce cadre-là, dans le cadre de cette campagne, dans le cadre de cette réflexion, le POP a déposé ce projet d'initiative devant votre Conseil, donc le projet d'initiative qui est voué, si vous l'acceptez, à être soumis au Grand Conseil et dans un deuxième temps, le POP a également déposé certains projets qui là dépendent du Grand Conseil, mais qui viseraient aussi à ramener des recettes dans les caisses de notre Ville.

J'en reviens maintenant aux amendements, parce que je crois que tout le monde connaît bien l'idée et a eu le temps de la décoder un petit peu. Je dirais juste un mot concernant les amendements. Aussi bien l'amendement de l'UDC que l'amendement du Conseil communal nous intéressent tout à fait et nous sommes tout à fait prêts à les accepter. Nous constatons d'ailleurs à la lecture de ces amendements qu'ils visent à répondre à une même préoccupation. Dans le texte de mon initiative, je n'avais pas mentionné la piste d'une répartition selon le nombre d'emplois, parce que dans mon esprit, je ne voulais pas enfermer l'étude sur une seule piste ou sur une seule clé de répartition ou dans une seule voie. Mais les deux amendements qui nous sont soumis ce soir avec ce texte, celui de l'UDC et celui du Conseil communal, finalement, répondent aussi tout à fait aux préoccupations qui sont celles du POP et cette question de la répartition de l'impôt entre le lieu de travail et le lieu d'habitation

(pour les personnes morales, j'entends, qu'il y ait une clé de répartition) est évidemment aussi notre préoccupation.

D'un simple point de vue technique, puisque je suis prêt à accepter les deux amendements, je me demandais juste comment on pouvait les intégrer dans la nôtre ou alors est-ce que nous arrivons avec ces deux amendements qui finalement, en tout cas dans ma lecture, expriment exactement les mêmes préoccupations, à les mettre que dans un seul paquet ?

Compte tenu de ce que je viens de vous dire, compte tenu des nombreuses discussions que nous avons déjà eues sur ces objets en commission financière, je demande et je serais vraiment heureux que l'ensemble des groupes donne cet appui à cette initiative, parce qu'encore une fois, même si elle a été déposée par le POP, elle ne reflète pas une idée exclusive du seul POP. Et je trouve que le signal que nous allons envoyer ce soir si nous acceptons cette initiative serait d'autant plus importante si elle était soutenue par l'ensemble des groupes, toutes couleurs politiques confondues. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole au Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Pour le Conseil communal, ce projet d'initiative, non seulement est un bon projet, mais en plus tombe bien. Les rappels faits par M. Veya et d'autres rappels faits par le Conseil communal lors des différents débats financiers qui ont animé votre Conseil nous ont donné l'occasion de montrer non seulement les très grands écarts, d'ailleurs rappelés dans le texte de ce projet d'initiative, qui existent en matière de fiscalité des personnes morales dans ce canton, mais aussi des effets dévastateurs qu'ils peuvent engendrer.

J'aimerais en rappeler deux pour dire que le Conseil communal soutiendra ce projet d'initiative. Le premier, ce sont les démarches, qui m'ont été communiquées récemment, effectuées par le canton de Zoug qui écrit de façon systématique à toutes les fiduciaires de Suisse avec une petite formule qui tient sur une page A4, en disant que pour Frs 60.-, notre service de domiciliation inscrit une société - personne morale - dans le canton de Zoug. Cela coûte Frs 60.-.

Dans la salle : Frs 80.-.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Frs 80.-, c'est possible, j'avais en tête Frs 60.-. Toujours est-il que pour quelques dizaines de francs, l'ensemble des démarches sont faites et la société est domiciliée dans le canton de Zoug. Evidemment, le tout assorti d'une comparaison des taux fiscaux de l'ensemble des vingt-six cantons de ce pays. Deuxième effet, une fois cet exercice réalisé, c'est inter-cantonal, mais la concurrence est la même au niveau des communes au sein d'un canton, et une fois qu'une commune bénéficie, ou un canton, d'un avantage important en matière de fiscalité des personnes morales, évidemment, elle bénéficie de ressources, dont elle peut se passer du point de vue de la fiscalité des personnes physiques. Elle peut donc baisser son taux fiscal pour attirer les meilleurs contribuables du canton, du pays et donc ajouter à l'inégalité sur le premier

point, les personnes morales, une inégalité sur les personnes physiques et la spirale est enclenchée d'une concurrence infernale entre les collectivités publiques de ce pays, de ce canton. De ce point de vue-là, la proposition qui vous est faite est donc vraiment une bonne proposition. Et le Conseil communal pourra la soutenir. Simplement, si vous faites la comparaison entre l'image que vous avez de la zone industrielle de Marin, qui est remarquable, et le cœur du village de Colombier ou de Corcelles, chacun voit bien qu'il y en a un qui est un petit peu plus bucolique que l'autre. Donc il serait dommage que cette bonne mesure du point de vue de la concurrence fiscale entre les communes donne lieu à l'absence de toute initiative en matière de développement économique de la part des communes, parce qu'il n'y aurait plus aucun intérêt qu'elles gardent leur cœur de village bucolique ou qu'elles développent des zones industrielles; elles toucheraient au franc près le même montant si nous ne répartissions qu'en fonction du nombre d'habitants par exemple. Ce serait un effet catastrophique d'une bonne proposition, dont les objectifs encore une fois ne sont pas contestables. D'où la proposition d'amendement du Conseil communal qui dit que c'est au nombre d'emplois de façon à ce que les communes restent incitées à accueillir des entreprises sur leur territoire, qu'il faut proposer une répartition, en tout cas une partie de la répartition.

Pendant que j'ai la parole si vous me permettez, s'agissant de l'amendement de l'UDC, il va effectivement un peu dans le même sens. Il n'est pas contestable en soi, mais le Conseil communal propose à l'UDC de retirer cet amendement au profit de l'amendement du Conseil communal, simplement parce qu'une motion est une demande d'étude. En l'occurrence le projet d'initiative est formulé sous la forme d'une demande d'étude, ce n'est pas une motion, c'est vrai ; mais il serait dommage de s'enfermer déjà à ce stade-là dans une répartition "un tiers, un tiers, un tiers", alors même qu'au fond, c'est une étude de la problématique et des solutions qui peuvent être apportées, qui est demandée par ce projet d'initiative. C'est pourquoi le Conseil communal a proposé un amendement qui donne quelques pistes, quelques critères à prendre en compte, mais sans figer encore la façon dont les choses devraient être calculées. En résumé, le Conseil communal vous recommande d'approuver ce projet d'initiative, défend son amendement et soumet à l'UDC la proposition de retirer le sien au profit de celui du Conseil communal. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Je dirais pourquoi nous ne voulons pas le retirer. Quant aux pourcentage que nous avons mis "un tiers, un tiers, un tiers", il est clair que nous pourrions imaginer de dire "selon les trois clés de répartition, les trois éléments importants". La péréquation intercommunale des recettes des personnes morales, c'est un grand sujet. C'est vrai, que nous sommes tous d'accord dans cette salle pour dire que nous avons un manque flagrant d'impôts au niveau des personnes morales à La Chaux-de-Fonds. Par contre, par rapport à la motion de base, nous ne sommes pas d'accord de dire qu'une redistribution des recettes fiscales communales selon le principe de la péréquation financière soit équitable. A notre avis, ce n'est pas équitable. Pour quelles raisons ? La première raison, c'est que si nous le faisons selon la péréquation financière, nous ne tenons pas compte, et M. Laurent Kurth vient de nous le dire, des investissements que chaque commune a consenti pour attirer des entreprises sur son sol. D'autre part, nous ne tenons pas

compte non plus de l'entretien des infrastructures après qu'elles aient été faites, l'entretien des routes, etc., ce qui vient à dire qu'une campagne, un village qui ne ferait rien et qui serait en plus un village pauvre, recevrait beaucoup plus, puisque si nous appliquons la répartition selon la péréquation financière actuellement en vigueur, plus le village serait pauvre, moins il fait d'investissement, moins il entretient ses routes, plus il toucherait. Donc c'est à mon avis totalement injuste.

D'une autre manière, nous n'encourageons pas les gens à être entrepreneurs. Je trouve que c'est fortement regrettable, donc quelque part, si nous regrettons peut-être parfois une concurrence effrénée dans certains domaines, je pense que quand même parfois la concurrence a quelque chose de bon, qui donne un coup de fouet et que celui qui se bat le plus est aussi celui des fois qui obtient le plus. Si nous prenons l'exemple de Marin, ils n'ont pas eu une zone industrielle qui est arrivée toute seule et qui est tombée du ciel. Donc à ce niveau-là, je pense que comme elle est proposée au départ - et c'est pour cela que nous avons souhaité un amendement - cela ne nous convient pas du tout.

D'autre part, laisser la situation comme elle est actuellement n'est pas non plus juste. En effet, des communes ont eu la chance d'abriter en leur sein des entreprises qui payent beaucoup d'impôts, et parfois les infrastructures ont le même prix. Une commune va avoir une entreprise qui payera quasiment rien alors qu'elle a eu les mêmes dépenses et une autre a la chance que cette entreprise n'ait pas un paradis fiscal ailleurs, différent, ou d'autres choses, ce qui lui permet de payer des impôts là où c'est intéressant.

Donc pour nous, ce qui est important, c'est de tenir compte de trois facteurs qui nous paraissent essentiels. Un facteur, ce sont les investissements que la commune consent pour recevoir les entreprises. Un facteur, ce sont les places de travail pour tenir compte des déplacements des gens et de tous les inconvénients que cela provoque. Les Loclois sont bien placés pour savoir que quand ils ont des files de voitures qui traversent leur ville pour des gens qui viennent travailler à La Chaux-de-Fonds, ils ne doivent pas non plus toujours être très contents. Le troisième élément, la péréquation financière qui tient compte que certains ont plus de chance que d'autres au niveau des recettes et ont davantage de moyens. Donc je trouve que si nous prenons les trois éléments, nous donnons un certain équilibre au projet.

Maintenant, il faut bien que nous nous disions une chose dans cette salle ce soir. Ce n'est pas nous qui tenons la décision de ce projet, ce sera le Grand Conseil. Au Grand Conseil, il n'y a pas que des Chaux-de-Fonniers qui siègent, pas seulement des gens des Montagnes et pas seulement des gens qui habitent des villes qui ont des problèmes de recettes. Donc il faut que nous mettions toutes nos chances de notre côté pour plutôt avoir une certaine somme plutôt que ça passe à la trappe et que tout soit perdu. Prenons l'exemple de Neuchâtel qui est souvent cité en exemple avec Philip Morris. Imaginez-vous bien que si les neuchâtelois habitant Neuchâtel défendent la Ville de Neuchâtel - en tout cas à moins d'être totalement idéalistes, et il y en a certains qui le sont, mais il y en a beaucoup qui souvent pensent quand même à eux-mêmes - ne vont certainement pas être très contents si nous leur disons qu'une certaine quantité de millions va les quitter parce que nous allons changer le système. Donc il faut que le système qui est proposé soit juste, équitable et quelque part que nous puissions le défendre. Donc c'est pour cela que nous proposons cette

répartition. Je suis tout à fait d'accord que nous puissions enlever les "un tiers, un tiers, un tiers", mais sur le principe, j'aimerais bien que nous puissions mettre les trois éléments importants : la péréquation financière, la notion de où se trouve l'investissement et la notion des places de travail. C'est pour cela que nous vous proposons d'accepter notre amendement. Et nous serions prêts à le modifier en supprimant les pourcentages, mais je trouve important que les trois éléments soient mentionnés comme étant des éléments déterminants pour l'attribution de ces montants. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Je vous remercie. Il faut juste que nous soyons un peu formels. Peut-être juste avant que je repasse la parole, j'ai une proposition de sous-amender l'amendement UDC en retirant les "un tiers, un tiers, un tiers". Est-ce que vous faites la proposition formelle ou pas ?

M. Jean-Charles Legrix, UDC : C'est une proposition formelle que je soumetts au Conseil communal qui nous a demandé de retirer notre amendement. Je ne souhaite pas retirer l'amendement, mais je suis prêt à aller dans le sens du Conseil communal de supprimer les pourcentages.

M. Laurent Iff, président : Nous avons donc un sous-amendement sur l'amendement UDC qui proposerait de retirer les mentions "un tiers, un tiers, un tiers". Et ensuite, si ce sous-amendement-là est accepté, il nous faudra opposer les deux amendements (celui du Conseil communal et celui du groupe UDC) pour après pouvoir voter l'amendement qui aura remporté le combat, si on veut, pour après savoir si on accepte le projet d'initiative. Pour le moment nous en sommes là ! Peut-être M. Veya et après M. Musy.

M. Jean-Pierre Veya, POP : Encore une fois, je n'ai pas le sentiment que la proposition de l'UDC est incompatible avec celle du Conseil communal et peut-être qu'il faudrait simplement sous-amender l'amendement du Conseil communal en ajoutant à la fin de son texte "par exemple - et là nous pourrions reprendre le texte de l'UDC - selon une clé de répartition qui tiendrait compte - et nous reprenons ces trois points".

M. Laurent Iff, président : J'ai Mme Morel et M. Musy après.

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'avais une remarque plutôt générale. Je suis un petit peu perplexe quant au poids du Conseil général vis-à-vis du Conseil d'Etat. Je me demande si vraiment on a un poids tel qui va faire qu'on nous écoute. Je me demande si nous n'aurions pas meilleur temps de déposer également ce même projet au niveau du Grand Conseil et que tous les députés du Haut, éventuellement du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers souscrivent à ce projet. Mais la Ville de La Chaux-de-Fonds toute seule, je ne suis pas certaine que nous ayons un poids tel que l'on soulève des montagnes.

M. Laurent Iff, président : Disons que le projet d'initiative va bien dans ce sens-là. C'est que ce soit traité après par le Grand Conseil. J'ai M. Musy.

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je proposerai pour que nous n'en restions pas à des chiffres trop stricts qu'on dise : "selon la clé de répartition suivante : une partie en faveur de la commune, une partie selon les places de travail et une partie selon la péréquation". Il me paraît que l'argumentation de M. Legrix est un tout petit peu plus précise que l'argumentation du Conseil communal, même si les finalités sont les mêmes.

M. Laurent Iff, président : D'accord, donc là, l'argumentation serait justement de sous-amender en retirant les "un tiers, un tiers, un tiers" et dans votre cas d'accepter l'amendement UDC. Je passe la parole à M. Kurth pour le Conseil communal.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. D'abord sur le poids que peut avoir cette intervention. Elle va figurer à l'ordre du jour du Grand Conseil, et elle devra donc formellement être traitée par le Grand Conseil dans lequel sont représentés l'ensemble des districts du canton. Elle sera peut-être renvoyée à une commission, mais elle sera traitée formellement. Le projet d'initiative communal apparaît à l'ordre du jour. Il est traité comme une proposition de député. De ce point de vue-là, je dirais qu'il n'y a pas trop d'inquiétudes à avoir. C'est peut-être le lobbying qu'il faudra faire entre le moment où il est déposé et le moment où il est traité pour qu'effectivement il n'y ait pas que des Chaux-de-Fonniers qui la défende. Mais on peut imaginer cas échéant que les Chaux-de-Fonniers ne seront pas tout seuls à la défendre.

Sur la proposition, je ne veux pas faire un long plaidoyer technique, parce que je crois que finalement, l'important c'est que le Conseil d'Etat se saisisse de ce dossier et qu'il soit contraint par le Grand Conseil d'étudier la question et de revenir avec des propositions et finalement qu'on mentionne ici de façon très précise les critères ou pas; le Conseil d'Etat mandatera un de ses services, fera des analyses, arrivera à des conclusions qui tiendront compte d'un critère, deux critères, trois critères qu'on lui aura suggérés en fonction des analyses qui seront faites. J'aimerais juste dire que le critère du siège paraît quand même un tout petit peu problématique, mais encore une fois, je pense que nous ne nous opposerons pas si le Conseil général souhaite retenir ce critère néanmoins. Mais j'aimerais juste donner un exemple. Si l'entreprise à laquelle nous pensons tous, si on parle de partager l'impôt sur les personnes morales, fait encore une ou deux extensions en direction de l'Ouest, elle aura déplacé son siège d'une commune. Vous avez vu dans quel sens allait ses deux dernières extensions, bientôt, elle aura son siège à Auvernier. Auvernier n'aura pas un immense mérite, mais recevrait avec la proposition qui est faite un tiers ou 20% de la répartition qui est faite au seul motif que l'entreprise s'est étendue dans la bonne direction. Je pense que dans les argumentations que nous avons entendues aujourd'hui, nous avons un peu le sentiment qu'on ne se fixe que sur des entreprises industrielles dont on sait très bien où elles se situent. Nous avons entendu M. Legrix dire qu'elles généraient aussi un certain nombre de nuisances ou en tout cas de nécessité d'investissement, alors même que pour une grande part, les sociétés qui

rapportent (je ne parle pas de la dernière que je viens d'évoquer) payent des impôts importants sur les personnes morales ; ce sont des sociétés de services qui peuvent localiser leurs bureaux absolument où elles veulent et qui ne nécessitent pas forcément non plus de grands investissements mais qui ne dépendent pas non plus que du mérite des autorités communales qui les ont installées.

Dernier élément. Sur la base de l'imposition cantonale, se fait l'imposition fédérale qui restitue une partie de l'impôt fédéral direct au canton et donc ce sont tous des éléments qui devraient être pris en compte, d'où l'idée de ne pas être trop précis à ce stade. Mais encore une fois, c'était une manière d'alimenter le débat sur le plan technique. Si le Conseil général estime qu'il faut indiquer la voie du siège aussi pour des raisons de tactique évoquées par M. Legrix qui permet de mesurer dans les propositions qui seront faites le nombre de voix que pourraient recueillir les propositions avec lesquelles viendra le Conseil d'Etat, selon nos calculs, le nombre d'emplois suffit. Mais je veux dire que c'est peut-être une manière d'être prudents pour ouvrir d'autres portes. Le Conseil communal ne s'opposera pas à cette proposition, mais alors avec le sous-amendement, c'est-à-dire qu'il ne fige pas avec des proportions.

M. Jean-Pierre Veya se déplace et parle avec M. Laurent Iff.

M. Laurent Iff, président : D'accord. M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'avais juste une petite nuance à dire. Je n'ai pas dit que le "un tiers" était là où il y avait le siège. Parce que ce que vous venez de dire là, c'est le siège social où nous savons très bien que le siège social peut se trouver à tel endroit. Moi, je parle du siège physique. Prenons un exemple connu : Cartier. Nous savons que le siège social n'est pas à La Chaux-de-Fonds. Je parle de l'entreprise Cartier à La Chaux-de-Fonds en tant que physiquement. C'est de cela que je parle. Je ne parle nulle part du siège social. Je parle bien de l'entreprise qui se trouve sur la commune. Là où elle se trouve physiquement.

M. Laurent Iff, président : Bon ! RIRES. J'ai reçu un projet de sous-amendement de M. Veya qui propose de sous-amender l'amendement du Conseil communal de la manière suivante : Il y a la fin de l'ajout au cinquième paragraphe. On tracerait depuis "outre les critères de l'actuelle péréquation", donc à la fin de la dernière phrase sur l'avant-dernière ligne. Et on remplacerait...

M. Jean-Pierre Veya, POP : Est-ce que vous voulez que je lise, M. le président ?

M. Laurent Iff, président : Oui peut-être, volontiers. RIRES. Non, mais... Donc on remplacerait cette dernière phrase par "une partie pour la commune où se trouve la personne morale, une partie selon les places de travail de chaque commune, une partie selon la péréquation financière actuelle". C'est bien ça ? C'est ça... Donc, on aurait cette proposition de sous-amendement. Et j'ai une autre proposition de sous-amendement qui cette fois se rattache à l'amendement du groupe UDC qui est de supprimer les "un tiers, un tiers, un tiers" et de mettre à la place "une partie". C'est

bien ça. Est-ce qu'on est d'accord sur ces propositions de sous-amendement ? Bien. Est-ce que la parole est encore demandée ? Oui, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Le Conseil communal ne s'opposera pas à ces sous-amendements, M. le président.

M. Laurent Iff, président : Merci ! Donc, je vous propose que nous acceptions de fait les sous-amendements puisque que ça a l'air d'aller dans le sens que tout le monde veut. Par contre, vu que nous avons quand même deux amendements (sous-amendés maintenant) qui portent sur le même point mais qui ont une teneur légèrement différente, je suis obligé de les opposer. Donc... M. Veya.

M. Jean-Pierre Veya, POP : C'est vrai que ça va vite. C'est difficile de travailler quand on n'a pas les amendements écrits sous les yeux, j'en suis tout à fait conscient. Mais je me demande simplement pourquoi, ou j'aimerais comprendre pourquoi, l'UDC maintiendrait son amendement si la part principale finalement qui est dans l'amendement de l'UDC a été intégrée à l'amendement du Conseil d'Etat par le sous-amendement que nous venons d'accepter. RIRES. Je sais que c'était un peu ardu c'est tard, mais c'est comme ça que je vois les choses, me semble-t-il.

M. Laurent Iff, président : M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal retirera son amendement s'il est convaincu par l'UDC que le sien est meilleur. J'aimerais juste dire pourquoi nous ne le retirons pas à ce stade. Il nous paraît que pour les mêmes raisons tactiques évoquées par M. Legrix, le fait de mentionner dans le texte que nous prenons en compte ces éléments d'incitation, à savoir que nous ne voulons pas pénaliser les communes qui font des efforts en matière de développement économique, c'est aussi une manière de répondre aux craintes qui seront exprimées au Grand Conseil. Pour ce motif-là, nous aurions tendance à maintenir le nôtre et à vous inviter à retirer le vôtre, mais si vous nous convainquez que le vôtre est meilleur, nous retirerons le nôtre.

M. Laurent Iff, président : Merci. Est-ce que la parole est encore demandée ? Non. Alors nous allons voter. Je vais demander aux conseillères générales et conseillers généraux qui acceptent le projet d'amendement du Conseil communal sous-amendé de lever la main. Je vais peut-être vous en donner lecture, parce que c'est surtout le quatrième paragraphe : on supprime les mots "selon le principe de la péréquation financière déjà en vigueur", on ajoute un paragraphe qui dit "de façon à maintenir une incitation pour les communes à participer à l'effort de développement économique en offrant des conditions-cadres favorables, zones de développement, infrastructures, etc., la clé de répartition entre les communes pourrait être la suivante : une partie pour la commune où se trouve la personne morale, une partie selon les places de travail de chaque commune, une partie selon la péréquation financière actuelle".

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, si j'ose vous interrompre. Serait-il peut-être nécessaire de sous-sous-amender ce sous-amendement, dans le sens où il est fait mention de la "péréquation financière actuelle" ? Or elle risque de changer d'ici peu de temps et ce sera peut-être plus accepté comme elle l'est. Donc il faudrait enlever le mot "actuelle".

M. Laurent Iff, président : RIRES. M. Legrix

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Volontairement, ce n'est pas un oubli, il n'était pas dans mon amendement. RIRES.

M. Laurent Iff, président : M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Nous ne nous sommes pas beaucoup concertés. Nous n'allons pas demander une interruption de séance, M. le président. Je pense que le Conseil communal peut accepter la suppression du mot "actuelle".

M. Laurent Iff, président : On dirait que la troisième partie serait "une partie selon la péréquation financière". Donc les conseillères générales et les conseillers généraux qui acceptent cet amendement sous-amendé, sous-sous-amendé, sont priés de le faire savoir en levant la main.

21 voix.

M. Laurent Iff, président : Maintenant, je vais demander aux conseillères générales et conseillers généraux qui acceptent l'amendement du groupe UDC sous-amendé de la façon suivante, je vais aussi le lire, comme ça ce sera parfait. La fin du quatrième paragraphe est modifiée comme nous l'avons sur le texte qui est proposé et le nouveau texte proposé "entre toutes les communes du canton selon la clé de répartition suivante : une partie en faveur de la commune où se trouve la personne morale, une partie selon les places de travail de chaque commune, une partie selon la péréquation financière". Donc celles et ceux qui acceptent cet amendement sous-amendé, sont priés de le faire savoir en levant la main.

12 voix.

M. Laurent Iff, président : Donc par 21 voix contre 12, vous acceptez l'amendement du Conseil communal sous-sous-amendé. Non, pour être précis, en opposition, vous avez favorisé l'amendement du Conseil communal sous-sous-amendé. Et maintenant, il faut formellement que vous acceptiez l'amendement du Conseil communal sous-sous-amendé. Je prierais celles et ceux qui acceptent l'amendement du Conseil communal de le faire savoir en levant la main.

Discussions dans la salle.

M. Laurent Iff, président : Non, parce que nous pourrions refuser l'amendement maintenant.

Discussions dans la salle.

M. Laurent Iff, président : Oui, c'est comme ça. Donc celles et ceux qui acceptent l'amendement du Conseil communal sous-sous-amendé sont priés de le faire savoir en levant la main.

L'amendement sous-sous-amendé du Conseil communal est accepté par 33 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Maintenant, nous devons nous prononcer sur l'acceptation du projet de l'initiative amendé. Donc je prierais celles et ceux qui acceptent ce projet d'initiative amendé de le faire savoir en levant la main.

Le projet d'initiative de M. Jean-Pierre Veya est accepté par 33 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Je crois que nous pouvons encore traiter le point 9 de l'ordre du jour.

Projet de résolution de Mme Pascale Gazareth

Pas d'AGCS à La Chaux-de-Fonds

L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) en négociation actuellement dans les couloirs de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), peut contraindre les pays membres à négocier la privatisation irréversible de tous les secteurs dits de « service ». Seuls sont exclus de cet accord les services qui n'ont pas une base commerciale: la justice, la police et l'armée. Cela signifie que tous les autres services sont concernés: l'éducation, la santé, les services de l'eau, la recherche, les transports, l'aménagement du territoire, la culture, etc...

Le traité s'applique à toutes les mesures qui affectent le commerce des services, que ces mesures soient prises par les autorités gouvernementales, régionales ou locales. Selon l'AGCS, les subventions sont reconnues comme des obstacles au commerce des services, et les états ou les collectivités publiques qui prennent un engagement dans un secteur de service doivent signaler toute subvention accordée dans ce secteur comme limitation du traitement national.

Il ne s'agit pas uniquement de pure libéralisation. La portée de ce qui est négocié est bien plus grave. Une entreprise ou un individu pourra porter plainte contre tout ce qui entrave la liberté de commerce: lois, acquis sociaux, choix de politique énergétique ou autre. En clair, la marge de manœuvre des collectivités sera fortement réduite pour ne pas dire anéantie. C'est le principe même de notre démocratie parlementaire qui sera saccagé.

Que pensez-vous d'un monde où notre commune ne pourra pas s'opposer à l'établissement d'une usine d'incinération privée sur son territoire, d'un monde où elle ne

pourra plus subventionner un camp de ski sans qu'une firme ne demande des compensations pour concurrence déloyale ?

L'AGCS est la remise en cause brutale de notre souveraineté. Cet accord s'attaque aux racines même de la démocratie. Ne nous y trompons pas, le but final de ses concepteurs étant d'éliminer l'obstacle majeur à une liberté de commerce infinie, c'est-à-dire court-circuiter tous les lieux de débat comme cet hémicycle et laisser le marché, comme par magie, régler tous les problèmes.

D'autres citoyens du monde l'ont bien compris et ont déjà créé un réseau de résistance: en France le mouvement est d'envergure puisque plus de 400 villes ou régions se sont déclarées villes ou régions « hors zone AGCS ». Aux Etats-Unis une cinquantaine d'agglomérations ont effectué une démarche identique. Des villes comme Vienne, Paris, Oxford, Vancouver, Toronto, Québec, Lyon, Melbourne, ou plus près de nous Genève ou Delémont leur ont également emboîté le pas.

Pour les motifs qui précèdent, la ville de La Chaux-de-Fonds :

- o *se déclare « ville hors zone AGCS », et en ce sens elle s'oppose aux dispositions de l'AGCS qui l'obligeraient à libéraliser ou à privatiser des services publics communaux qu'elle -ou ses élus- considère devoir rester de propriété publique et sous contrôle citoyen.*
- o *se déclare solidaire des villes, communes ou régions qui se déclarent aussi « zones non AGCS »*
- o *demande à la Confédération de demander un moratoire aux négociations en cours et d'œuvrer pour la discussion publique du contenu de ces négociations et de leurs conséquences prévisibles pour les collectivités publiques.*

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, M. le président. J'avais douté de l'efficacité de cette séance, de sorte que je n'ai pas vraiment préparé la défense de cette résolution. Donc je vais le faire de façon un peu improvisée, vous m'en excuserez d'avance.

Le fond des ces accords AGCS, donc accord général sur le commerce des services, est en fait un sous-groupe de ce que fut le célèbre ami Lamy il y a quelques temps, dans le cadre des négociations de l'OMC. C'est donc un accord général signé entre les partenaires de l'OMC qui amène à une libéralisation la plus totale possible du commerce des services. Cela peut paraître une bonne chose. C'est certainement très profitable à une partie de notre économie nationale, mais ces accords posent aussi un certain nombre de problèmes éthiques importants et notamment questionnent fortement notre démocratie et le pouvoir de nos collectivités locales. C'est donc à ce titre que le POP avec les Verts et le PS a déposé ce projet de résolution. A noter que le même projet avait été déposé au Locle à la même époque et avait été accepté par la Ville du Locle.

Le problème que pose ces AGCS en terme de démocratie locale, c'est qu'en fait ces accords ont un effet extrêmement contraignant et ils amènent toujours à aller plus loin dans ces accords. C'est-à-dire qu'un accord en amène un autre. Il y a vraiment un processus d'engrenage duquel il est difficile de sortir quand on s'y est engagé. Ce système pourrait avoir à terme des effets assez pervers par rapport à nos collectivités publiques, à notre liberté et à notre marge de manœuvre dans la gestion de notre patrimoine collectif. Un exemple qui m'avait frappé à l'époque, c'était celui qui a amené la commune de Romainmôtier à se déclarer zone hors AGCS. En fait, la

commune de Romainmôtier possède un très vaste domaine forestier, dont elle tire du bois qu'elle utilise pour le chauffage des habitations du village, ce qui permet aux habitants du village de se chauffer à très bon prix et de manière écologique en plus. Or avec l'accord général sur le commerce des services, par exemple une entreprise d'huiles de chauffage pourrait tout à fait demander des dommages et intérêts pour concurrence déloyale à la commune de Romainmôtier, parce qu'évidemment son huile de chauffage ne serait pas concurrentielle par rapport au bois de la commune. Donc nous voyons en fait que derrière une bonne idée, se cachent vraiment des enjeux importants et qui vont vite assez loin.

Ce n'est d'ailleurs pas un débat gauche-droite qui se pose sur ces questions de l'AGCS. Une des preuves, c'est que dans les communes qui se sont déjà déclarées zone hors AGCS, il y a des tas de communes qui ne sont absolument pas de majorité de gauche. En Suisse, je crois que ce sont déjà une vingtaine de communes qui se sont prononcées zone hors AGCS. Il y a Genève, il y a Delémont, il y a Le Locle, je crois Neuchâtel sauf erreur qui est en passe de le faire. Je citais Romainmôtier, il y a d'autres communes du canton de Vaud qui l'ont fait aussi. Je crois que vraiment ce débat dépasse les clivages gauche-droite, au-delà des intérêts évidemment économiques que défend l'OMC.

Il nous semblait donc important dans le cadre de la commune de La Chaux-de-Fonds de participer à cette défense de la démocratie locale, à la défense de l'autonomie de nos communes à pouvoir offrir des services particuliers à la population, et cela même malheureusement peut-être au détriment de certains intérêts privés, en tout cas des actionnaires de certaines grosses entreprises.

Je dirais que le débat sur la libéralisation du commerce de l'électricité est aussi en plein dans la même logique. Pour donner peut-être un autre exemple, c'est de dire qu'une entreprise qui s'implanterait dans la région et qui oeuvrerait dans le même secteur qu'une autre pourrait demander les mêmes allègements fiscaux que l'autre qui est déjà implantée à La Chaux-de-Fonds. Donc ce sont vraiment des accords qui pourraient se révéler très, très contraignants et il nous semblait important de marquer notre position face à de tels accords par cette résolution.

Voilà, je suis un petit peu brouillon, vous m'en excuserez, mais j'espère avoir convaincu un certain nombre d'entre vous de la nécessité de cette résolution et de son aspect vraiment symbolique et important pour notre démocratie.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole au Conseil communal, M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. L'AGCS ou accord général sur le commerce des services ou GATS en anglais est un accord multilatéral qui groupe les cent trente-quatre Etats de l'OMC et qui est destiné à favoriser l'accès aux marchés et à favoriser la non-discrimination en matière de commerce de services. Il comprend environ cent soixante secteurs d'activités qui sont une sorte d'immense bourse aux offres de différents pays qui veulent négocier ensemble certaines ouvertures. Il a été initié par le cycle de Doha en 2001 et il y aura une conférence ministérielle à Hong Kong à la fin de cette année durant laquelle cet accord va être finalisé ou en tout cas où un bilan intermédiaire sera fait.

Ce que nous pouvons dire c'est que les cent trente-quatre Etats de l'OMC envoient à l'OMC deux listes. L'OMC centralise. Il y a une liste des soumissions ou des requêtes. Cela veut dire que c'est les domaines dans lesquels la Suisse (puisqu'on prend la Suisse) souhaite ouvrir des négociations avec certains pays, surtout avec les pays de l'Union européenne, les pays industrialisés, mais aussi des pays en développement. La Suisse par exemple a demandé à pouvoir ouvrir des négociations en ce qui concerne les services financiers, ce qui semblait évident dans certains pays où les services financiers sont encore monopoles étatiques, les services de télécommunication, le tourisme, les transports maritimes, le transport spatial. Il y a de nombreux domaines. Et la Suisse fait aussi une offre en indiquant les points sur lesquels elle est prête à faire des concessions pour les autres pays du monde. Par exemple, la Suisse a fait des concessions en matière d'installations et de réparations de machines, de conseils informatiques, de conseils juridiques, etc. C'est donc une gigantesque bourse d'échanges de services.

Ce que nous pouvons dire, parce que l'AGCS a beaucoup occupé le parlement fédéral - j'ai relevé à peu près une vingtaine d'interventions ces quatre ou cinq dernières années à ce sujet-là - c'est que la Suisse, dans son offre, n'a pas inclus divers secteurs qui semblent nous inquiéter, c'est-à-dire les hôpitaux, la santé publique, l'enseignement public, la culture, le traitement des déchets. La Suisse n'a donc pas souhaité ouvrir de négociations avec les pays étrangers sur ces secteurs-là. Ce qui signifie donc dans une première estimation qu'il n'y aurait pas vraiment de grands dangers avec cette AGCS. La position suisse actuelle, qui a d'ailleurs été réitérée en mai de cette année par le Conseil Fédéral, qui a revu toutes les offres qu'elle était prête à faire, est qu'il n'y aura en fin de compte pas de risque de privatisation des écoles, de la santé, etc. Cela veut dire que si nous nous arrêtons là, cette résolution ne sert à rien. Malheureusement, ce que la Suisse offre, ce n'est pas forcément ce que les autres pays vont adresser comme autre requête envers la Suisse, parce que les autres pays pourraient très bien décider et demander à ce que la Suisse par exemple ouvre sa santé publique, ses écoles. C'est pour cela qu'aux yeux du Conseil communal qui en a discuté récemment, même si cette résolution a un caractère surtout déclamatoire, elle nous paraît être utile pour faire pression avec d'autres communes suisses sur le Conseil Fédéral pour essayer d'éviter que l'Exécutif Fédéral doive céder devant un pays important sur ces domaines-là. Parce que pour nous, il est important que l'enseignement public puisse rester public, que la santé puisse rester publique. Ce qui ne veut pas dire que le Conseil Fédéral n'a pas ouvert de négociations, notamment en ce qui concerne l'enseignement privé. Donc cela veut dire que la Suisse est prête à ouvrir par exemple le marché aux écoles privées étrangères et simplement c'est là que l'AGCS entre en force, c'est-à-dire que la Suisse ne pourrait pas priver une école étrangère du droit d'exercer en Suisse si les négociations aboutissent. Ces écoles pourraient en fin de compte porter plainte contre d'autres écoles privées pour concurrence déloyale. Par contre, on fait une séparation très claire entre le privé et le public. Cela veut dire qu'une école privée ne pourrait pas venir en disant que l'école secondaire de La Chaux-de-Fonds, celle du Locle, celle de Neuchâtel lui fait concurrence parce que simplement elle attire des élèves qu'elle aimerait bien avoir chez elle. Quand je parle d'écoles secondaires, cela peut être bien entendu des écoles primaires, des écoles supérieures.

Ce que je dirais c'est qu'après avoir examiné la question, le Conseil communal est favorable à ce que nous acceptions cette résolution qui est surtout déclamatoire pour s'associer aux autres communes de Suisse et du monde qui ont fait aussi ce genre de résolutions. Nous avons vu d'ailleurs dans votre développement un nombre impressionnant de communes étrangères qui l'ont fait, en France notamment. Pour nous, le fait d'avoir des services publics de qualité dans certains domaines tels que la santé, tels que l'instruction publique nous paraît important. La distribution d'eau aussi a été exclue par la Suisse des négociations. Mais je le répète encore une fois, je pense que le fait d'accepter cette résolution, c'est pour cela que nous sommes favorables, permettrait de mettre une pression sur la Confédération, notamment sur le Conseil Fédéral pour justement qu'elle puisse s'opposer le cas échéant pour des raisons de fédéralisme et de défense du service public, à des demandes de certains pays qui pourraient demander à ce qu'on entre en matière sur des domaines qui nous sont chers, en matière de services publics, même si le Conseil communal n'est pas du tout opposé à ce qu'il y ait une libéralisation en matière de télécommunication, je crois que c'est entré dans les mœurs. Par contre, il y a un noyau dur en matière de services publics que nous ne souhaitons pas du tout voir privatisé. Voilà pourquoi le Conseil communal est favorable à cette résolution.

M. Laurent Iff, président : Merci. Le projet de résolution est-il combattu ?
M. Chantraine.

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Après lecture du projet de résolution présenté, le groupe UDC est d'avis que la libre entreprise reste l'avenir de notre commune. Stop à tous ces barrages aux entrepreneurs, stop à toutes ces tracasseries administratives, stop enfin à tous les protectionnismes à outrance imposés par un Etat qui perd un peu de vue son principal mandat, celui de gérer les affaires de la commune au mieux des intérêts de la population. Car nous estimons que l'accord général sur le commerce de services est une bonne chose pour ouvrir les marchés de notre commune à une saine concurrence. En effet, à qualité égale, pourquoi protégerions-nous un service qui nous coûte plus cher ? Refuser l'AGCS, cela équivaut à accepter que les dés soient pipés, à renoncer à une franche compétitivité et à faire en sorte que les moins bons restent actifs. Le groupe UDC a le sentiment profond que le projet de résolution déposé est par trop alarmiste, et que les initiateurs de ce projet cherchent désespérément à sauvegarder certains de nos services d'une analyse en profondeur de leurs coûts et de leurs prestations, même si comme l'a dit M. Berberat, notre service public est d'excellente qualité.

M. le président, Mesdames et Messieurs, le groupe UDC n'acceptera évidemment pas ce projet de résolution.

M. René Curty, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le discours de M. le conseiller communal Berberat dans sa première partie me conforte dans l'idée qu'il ne faut pas s'opposer à l'AGCS. Ce soir, on semble oublier une chose, c'est qu'en Suisse, il y a des lois et des règlements auxquels les entreprises privées sont soumises afin de traquer les abus et les infractions. Nous en avons eu un bon exemple le

week-end passé lors des votations sur l'extension des bilatérales où des mesures d'accompagnement et des lois et des gens sont nommés pour faire en sorte que les lois soient respectées dans notre pays. L'AGCS, comme elle est faite, ne va pas rendre certaines choses hors la loi. Dès lors, je ne vois pas où est le problème de s'opposer à cela. Nous nous opposerons au projet de résolution.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer au vote. Ah si, pardon, Mme Girardin.

Mme Fabienne Girardin, POP : Je vais essayer d'être très claire, parce que parfois je suis un peu brouillon quand je n'ai pas préparé quelque chose, mais je voudrais déjà dire dans un premier temps que le service public, c'est une prestation qui est due à tous et à toutes et c'est l'exercice d'un droit, c'est quelque chose que nous souhaitons défendre. Tout le monde en bénéficie ici quelle que soit la couleur politique et tous les habitants d'une collectivité en bénéficient.

Je voudrais d'autre part remercier le Conseil communal de sa position et insister un petit peu davantage peut-être sur le mécanisme. Si en effet un certain nombre de domaines n'ont pas été ouverts actuellement en Suisse, c'est parce que cet accord général sur le commerce des services est un accord-cadre qui n'a rien de définitif. La conférence ministérielle qui va avoir lieu à Hong Kong en novembre vise à mettre à jour les offres et les demandes des pays qui font partie de l'OMC. Une fois que ces accords seront mis en place (ces demandes et ces offres), nous partirons vers une autre étape de conférence ministérielle, on ouvrira d'autres domaines. On demande aux pays de faire des offres, de faire des demandes.

Le SECO en Suisse nous affirme qu'il ne va pas toucher à l'éducation, à la santé, etc. Vous en avez fait la liste. Il a affirmé aussi qu'il ne toucherait pas le secteur de l'eau. Pour le moment, en Suisse, l'eau, la privatisation de l'eau, les décisions concernant l'eau, appartient aux communes. En effet, à cause des législations qui protègent cette eau, on ne peut pas toucher. Par contre, nous savons aussi que le SECO a demandé à l'EPFL de faire une étude qui porte le nom "comment peut-on libéraliser le marché de l'eau en Suisse?". Parce que nous savons très bien que des pays comme la France, l'Europe et les Etats-Unis sont très demandeurs de cette libéralisation via les multinationales comme Nestlé.

La question est de savoir si un jour nous serons d'accord de déléguer ici, cette assemblée, nos pouvoirs, parce que c'est un exemple, de décider de ce que nous voulons faire pour notre commune. Il s'agit à mon avis de savoir si nous voulons garder la possibilité de contrôler comment nous voulons construire l'avenir de cette ville. Merci.

M. Serge Vuilleumier, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste soutiendra la résolution; d'ailleurs il en est partiellement signataire. Ce n'est pas pour rien s'il y a autant de villes françaises qui ont adhéré à cette action, parce qu'elles ont déjà vécu de mauvaises expériences avec l'AGCS sans que cela en porte le nom. Dans de nombreuses villes françaises, la distribution de l'eau, cela vient d'être redit tout à l'heure, a été confiée par exemple à la Lyonnaise des Eaux. Qu'est-ce que nous avons vu ? La Lyonnaise des Eaux a effectivement distribué de l'eau, a

encaissé naturellement l'eau qu'elle a distribuée, mais sans s'inquiéter le moins du monde de l'entretien du réseau et de la pérennité de la distribution. Certains quartiers n'étaient même pas desservis par la Lyonnaise des Eaux, parce qu'il n'y avait pas d'argent à gagner. Que voit-on maintenant ? Les villes doivent reprendre tout le réseau d'eau au frais des villes et de la collectivité, alors que la Lyonnaise des Eaux se désengage partout en ayant plus de fuites dans le réseau qu'il y a d'eau dans les robinets. Si c'est ça que nous voulons, alors, il faut le dire. Ce n'est en tout cas pas la position du groupe socialiste, qui, fort de cet exemple, acceptera la résolution.

M. Laurent Iff, président : Merci. Cette fois-ci, la parole n'étant plus demandée, je propose de passer au vote. Et je prierais celles et ceux qui acceptent le projet de résolution de le faire savoir par un levé de main.

Le projet de résolution est accepté par 18 voix contre 15 oppositions.

M. Julien Semperboni, UDC : M. le président. Le projet de résolution, c'est normalement deux tiers, si je ne fais erreur ?

Dans la salle : Non.

M. Laurent Iff, président : Parfait ! Je vous remercie. Vu qu'il est 22 heures passées de deux minutes, je vous propose de lever cette séance, pour une fois pas trop tard !

La séance est levée à 22h.00.

Le président :
Laurent Iff

La secrétaire :
Ariane Pizzolon-Mathys

La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand